



## Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6206<sup>e</sup>** séance

Lundi 26 octobre 2009, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Le Luong Minh. . . . .	(Viet Nam)
<i>Membres :</i>	Autriche. . . . .	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso . . . . .	M. Kafando
	Chine . . . . .	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica . . . . .	M. Urbina
	Croatie . . . . .	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique. . . . .	M <sup>me</sup> Rice
	Fédération de Russie . . . . .	M. Churkin
	France . . . . .	M. Araud
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Dabbashi
	Japon . . . . .	M. Takasu
	Mexique. . . . .	M. Heller
	Ouganda. . . . .	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Parham
	Turquie . . . . .	M. Çorman

### Ordre du jour

#### Paix et sécurité en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'Organisation des Nations Unies (S/2009/470)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Paix et sécurité en Afrique**

#### **Rapport du Secrétaire général sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'Organisation des Nations Unies (S/2009/470)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Brésil, du Nigéria, de l'Afrique du Sud, de la Suède et de la Tunisie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Romano Prodi.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Prodi à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Il en est ainsi décidé.

J'invite Alain Le Roy à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M<sup>me</sup> Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M<sup>me</sup> Susana Malcorra à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire l'Observateur permanent par intérim de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Tete Antonio.

Il en est ainsi décidé.

J'invite S. E. M. Antonio à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2009/470, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'Organisation des Nations Unies.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Alain Le Roy. Je lui donne maintenant la parole.

**M. Le Roy** : J'ai l'honneur de m'exprimer devant le Conseil de sécurité au nom du Secrétaire général pour détailler les étapes devant permettre le renforcement des capacités de l'Union africaine pour maintenir la paix et la sécurité ainsi que le renforcement des relations entre l'ONU et l'Union africaine. La présence de M<sup>me</sup> Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, souligne l'importance que le Secrétariat donne à ce sujet et notre volonté d'y travailler ensemble.

Le rapport présenté aujourd'hui (S/2009/470) rend compte de l'évaluation faite par le Secrétaire général des recommandations incluses dans le rapport du groupe d'experts Union africaine-ONU qui avait été

établi par la résolution 1809 (2008) du Conseil de sécurité, afin d'examiner les modalités de soutien aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. Le rapport du Secrétaire général s'appuie sur les recommandations précédemment faites par le Groupe d'experts Prodi, du nom de son président, et souligne certains points sur lesquels le Secrétariat de l'ONU devra immédiatement prendre des mesures pour renforcer sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine. Il s'agit, d'une part de restructurer notre présence à Addis-Abeba et d'autre part, bien sûr, de renforcer les capacités institutionnelles de l'Union africaine dans les domaines identifiés par le groupe d'experts.

Le rapport examine également les mécanismes de financement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité et souligne l'importance de financements durables, flexibles et prévisibles. Je crois que ces trois adjectifs – durables, flexibles et prévisibles – sont très importants dans les mécanismes de financement.

Le débat de l'année dernière sur les organisations régionales a permis au Conseil de sécurité de réaffirmer l'importance du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine, conformément au Chapitre VIII de la Charte. Nous considérons ensemble que la sécurité est évidemment la condition préalable à un développement durable. Ceci est particulièrement vrai en Afrique où l'instabilité et les conflits continuent de miner les aspirations des populations d'un bon nombre de pays. La communauté internationale doit travailler ensemble afin de construire la capacité des États vulnérables de prévenir et de régler les conflits au travers de solutions politiques.

Dès lors qu'une opération de maintien de la paix est nécessaire, nous devons nous assurer que le soutien à ceux qui la remplissent – les Casques bleus généralement – soit constant, une fois que leur déploiement est autorisé. L'apparition de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité rend l'environnement dans lequel les opérations de maintien sont déployées de plus en plus complexe. Ceci renforce d'autant plus la nécessité de déployer des opérations de maintien de la paix robustes et crédibles.

Dans ce contexte, le renforcement du rôle des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine et de ses communautés économiques régionales est un développement majeur et bienvenu. Leurs troupes ont été capables de se déployer rapidement, avec des

moyens limités et alors que la situation sur le terrain réclamait une intervention robuste. L'Union africaine a assumé ses responsabilités dans des environnements politiques complexes, avec l'autorisation du Conseil de sécurité, quand elle disposait de meilleurs atouts qu'une opération de maintien de la paix des Nations Unies, ou lorsque plus de temps était nécessaire pour créer un consensus au sein de la communauté internationale quant au choix des modes d'action.

L'Union africaine a développé sa capacité de maintien de la paix sur le principe louable que le continent doit disposer de moyens d'action pour prévenir les conflits et les souffrances qui en résultent. Si la communauté internationale souhaite vraiment l'aider à atteindre cet objectif, elle doit soutenir plus activement le renforcement d'une capacité africaine de maintien de la paix. Il s'agit notamment de contribuer à former chaque fournisseur de contingents africain, de contribuer financièrement aux opérations de maintien de la paix et de démontrer la volonté politique nécessaire au règlement des conflits. Nous devons nous fixer des buts et des priorités réalistes, et faire tous les efforts nécessaires pour s'assurer que les hommes et les femmes déployés en zones de conflit disposent des éléments requis pour atteindre ces buts.

Au cours de ces cinq dernières années, des progrès considérables ont été accomplis. L'ONU a élargi et approfondi son partenariat stratégique et opérationnel avec l'Union africaine. Le programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine établi pour soutenir l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine a servi de socle à ce partenariat, notamment dans les domaines de la prévention des conflits et de la reconstruction au lendemain des conflits. En même temps, nos efforts conjoints de maintien de la paix et de médiation au Darfour et notre soutien à l'opération de maintien de la paix de l'Union africaine en Somalie sont autant d'exemples de la diversité, de la nature et de l'ampleur des partenariats qui peuvent être mis en œuvre pour répondre aux défis de la paix et de la sécurité sur le continent africain. Toutefois, de sérieuses limitations en termes de capacités et de moyens n'ont pas permis à ce partenariat d'atteindre son potentiel maximum.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

L'ONU travaille en étroite collaboration avec l'Union africaine et ses partenaires pour déterminer la meilleure manière de renforcer les capacités de façon ciblée et efficace. Un large consensus existe quant au

fait que l'effort de développement des capacités de prévention des conflits et de maintien de la paix doit porter en priorité, pour l'Union africaine, sur les derniers préparatifs et de recrutement du personnel permanent pour que la Commission soit en mesure d'appuyer l'architecture africaine de paix et de sécurité. Dans le même temps, il est capital que l'Union africaine définisse ses propres besoins prioritaires et élabore une feuille de route complète aux fins du renforcement des capacités à long terme, s'appuyant sur son cadre stratégique et offrant un cadre au travail des donateurs. Cela permettra d'adapter le renforcement des capacités à la demande au lieu qu'il soit imposé de l'extérieur. Cela est extrêmement important si l'on veut que l'Union africaine dirige et prenne en charge le processus.

L'insuffisance des capacités n'est pas notre seul problème. Comme l'ont fait observer le Conseil et l'Assemblée générale, il est nécessaire que l'apport des ressources destinées au maintien de la paix soit pérenne et prévisible sans pour autant perdre en souplesse, de façon à permettre une réaction rapide en cas de crise. Actuellement, le maintien de la paix de l'Union africaine est totalement dépendant du même petit groupe de donateurs. La disponibilité des ressources manque de souplesse, de pérennité, et de prévisibilité. L'incertitude où l'on se trouve quant au moment où les fonds vont être débloqués se répercute sur la capacité de l'Union de planifier les missions et de payer les pays fournisseurs de contingents. L'imprévisibilité des sources de financement signifie qu'on ne peut pas garantir la disponibilité des capacités essentielles, ce qui à son tour peut conduire à invalider les postulats de bonification et faire courir un risque d'échec à une mission. Si la communauté internationale demande à l'Union africaine de supporter le poids de l'intervention initiale en cas de crise, elle a l'obligation d'appuyer l'Union pour que cette réponse soit crédible.

À cet égard, le rapport du Secrétaire général examine les divers mécanismes de financement qui ont été utilisés dans le passé pour assurer le financement efficace du maintien de la paix de l'Union. Il propose également des manières d'améliorer chaque mécanisme pour que les ressources soient fournies de façon plus prévisible, plus durable et plus souple. Sur la base de l'expérience que l'ONU a acquise avec les modules d'appui aux missions de l'Union africaine au Soudan et en Somalie, financés par les quotes-parts et la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, la communauté

internationale doit œuvrer de concert pour trouver des solutions originales et veiller à ce que l'Union africaine dispose du mécanisme le plus efficace lorsque le Conseil de sécurité l'autorise à mener une opération de maintien de la paix.

En fin de compte, et comme cela a été souligné dans le rapport du Secrétaire général, ce sont les États membres de l'Union africaine qui sont responsables du recensement des ressources durables pour le long terme. À cette fin, nous trouvons très encourageante la décision de la Conférence de l'Union africaine de porter de 6 à 12 % la part de son budget ordinaire consacrée aux opérations d'appui à la paix.

Dans le même temps, il est important de se souvenir que le maintien de la paix ne peut se substituer à une solution politique et que les opérations de maintien de la paix sont plus efficaces lorsqu'elles sont déployées à l'appui d'un accord de paix. Des efforts se poursuivent parallèlement pour renforcer et soutenir la diplomatie préventive, l'alerte rapide et le règlement des conflits ainsi que la médiation. L'expérience nous enseigne que les opérations de maintien de la paix ne devraient être engagées qu'après un examen attentif de toutes les interventions possibles, et qu'elles doivent aller de pair avec une stratégie politique viable et une série d'objectifs clairs.

Dans une optique prospective, le système des Nations Unies s'engage à travailler avec l'Union africaine pour mettre en œuvre les propositions figurant dans ce rapport, notamment en ce qui concerne les manières de renforcer la relation stratégique entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union et de renforcer l'appui apporté à l'Union dans le domaine du maintien de la paix.

Nous nous félicitons de la déclaration du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en date du 15 octobre et nous appuyons sans réserve l'accent mis sur la nécessité d'assurer une application effective des propositions faites dans le rapport. De toute évidence, ce processus sera long et nécessitera une participation internationale continue et coordonnée de façon à ce que la priorité voulue soit donnée à l'appui à apporter. Il est vital de construire une Union africaine résiliente et réactive si l'on veut créer un système efficace et complémentaire de maintien de la paix au niveau mondial. Je suis convaincu que la séance du Conseil d'aujourd'hui contribuera à la réalisation de cet objectif.

Pour terminer, nous voudrions remercier une fois encore l'ancien Premier Ministre italien Romano Prodi, qui est parmi nous aujourd'hui, de l'impulsion qu'il a apportée à la tête du groupe d'experts Union africaine-ONU. Ses efforts ont permis un grand pas en avant dans un processus qui permettra de faire progresser nos objectifs collectifs en matière de paix et de sécurité. Nous voudrions également remercier la Commission de l'Union africaine, y compris son Président, Jean Ping, et notre cher ami, le Commissaire Ramtane Lamamra, pour leur engagement et leur contribution constants en faveur du renforcement de la paix et de la sécurité en Afrique.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Le Roy pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Tete Antonio, Observateur permanent par intérim de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Antonio** : Je commencerai par vous transmettre les remerciements du Président Jean Ping, qui n'a pas pu faire le déplacement mais qui suit avec beaucoup d'attention tous les efforts que le Conseil déploie pour appuyer l'Union africaine. C'est donc au nom de cette même Union africaine que je voudrais vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je me joins aux orateurs précédents pour vous exprimer notre gratitude pour l'organisation de ce débat public.

Nos remerciements vont également au Secrétaire général adjoint, Alain Le Roy, pour sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2009/470) et pour tout l'appui qu'il vient de réaffirmer à l'Union africaine. Nous sommes également honorés par la présence parmi nous de M. Romano Prodi que nous remercions, d'ailleurs, pour le dévouement dont il a toujours fait preuve chaque fois qu'il s'est agi des causes nobles de l'Afrique. Nos remerciements vont également à tous les membres du groupe d'experts qui ont œuvré à ses côtés pour qu'aujourd'hui nous soyons parvenus à consacrer ici à la cause africaine.

Le rôle des organisations régionales telles que l'Union africaine dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales a fait l'objet d'un intérêt accru et d'une réflexion approfondie au sein du Conseil de sécurité, ainsi qu'au niveau du Conseil de paix et de sécurité et de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Dans le même temps, la responsabilité principale du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité

internationales en vertu de la Charte des Nations Unies a été largement réaffirmée par le Conseil lui-même et par toutes les autres parties prenantes.

Dans ce contexte, le financement des opérations de maintien de la paix conduites par les organisations régionales demeure une préoccupation centrale pour l'Union africaine et ce, sur la base de l'expérience tirée des diverses activités qu'elle déploie en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent. Quelques-uns des thèmes récurrents abordés dans ces documents portent sur la nature et la structure du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales; la coordination inter-institutions et les mécanismes de consultation; l'amélioration des prestations en vue du renforcement des capacités pour les opérations de maintien de la paix et de soutien à la paix entreprises par les organisations régionales; la prévention des conflits et la médiation; l'appui à la consolidation de la paix et à la reconstruction post-conflit; les droits de l'homme et l'action humanitaire. Voilà des thèmes qui sont au cœur des problèmes qui préoccupent le continent africain.

Parallèlement au processus de réflexion qui a ainsi été initié, nous avons expérimenté nombre d'approches pratiques et novatrices afin de répondre à des besoins pressants sur le terrain. Il importe ici de faire mention des modules d'appui initial et renforcé autorisés par le Conseil de sécurité pour la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), ainsi que de l'appui en cours apporté à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Il importe également de relever l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), qui est une manifestation supplémentaire de l'approche novatrice avec laquelle l'Union africaine et l'ONU s'emploient à relever le défi de la paix et de la sécurité sur le continent africain.

Nous croyons que la conjonction de la réflexion et du pragmatisme ont considérablement amélioré notre compréhension de la portée et de la nécessité de la mise en place de mécanismes de financement prévisibles et durables pour les opérations de soutien à la paix conduites par des organisations régionales telles que l'Union africaine, avec, bien sûr, l'autorisation du Conseil de sécurité. À cet égard, il est évident que l'option la plus viable est le recours aux contributions obligatoires des Nations Unies. Nous sommes convaincus que la mise en place d'un financement prévisible, durable et flexible, à travers des contributions obligatoires, pour les organisations

régionales telles que l'Union africaine, permettra au Conseil de sécurité d'utiliser les avantages locaux comparatifs pour faire face de manière continue aux menaces à la paix et à la sécurité internationales qui nous affectent tous.

Au cours de ces dernières années, l'Union africaine, avec le soutien de ses partenaires internationaux, a fait preuve d'une volonté renouvelée d'assumer sa part de responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La décision de déployer une mission en Somalie, en dépit de la situation en matière de sécurité fragile que nous connaissons tous et qui prévaut sur le terrain, et d'un environnement globalement difficile, ainsi que les déploiements entrepris précédemment dans des pays tels que le Burundi et le Soudan, et donc au Darfour, témoignent de cette détermination, et je voudrais par conséquent relever la décision prise par le sommet spécial de l'Union africaine, tenu à Tripoli (Libye) à la fin du mois d'août 2009, d'accroître le pourcentage du budget régulier de l'Union africaine soit transféré au Fonds pour la paix.

Nous tournant vers l'avenir, nous estimons que le Conseil doit, dans les prochaines étapes de son examen de cette question, tirer entièrement profit de l'environnement constructif et riche créé par la conjonction de la réflexion, du pragmatisme et des enseignements tirés afin de prendre des mesures décisives pour s'attaquer au problème spécifique de la prévisibilité, de la durabilité et de la flexibilité du financement des organisations régionales lorsqu'elles entreprennent des opérations de maintien de la paix sous mandat des Nations Unies, et ce par le biais de contributions obligatoires.

Nous prenons note des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général, relatives au partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine. Celles-ci constituent une bonne base pour le renforcement de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous prenons également note des recommandations portant sur le renforcement des capacités, et soulignons la nécessité de leur mise en œuvre rapide, en ayant à l'esprit les efforts en cours au niveau de l'Union africaine et la nécessité d'assurer une coordination très étroite.

Il doit toutefois être clair que, pour relever le défi de la paix et de la sécurité en Afrique – ce qui constitue un enjeu pour tous – nous devons non seulement renforcer les

capacités de l'Union africaine, mais également trouver une réponse effective à la question du financement des opérations de soutien à la paix.

Pour ne pas perdre de vue l'objectif poursuivi, nous devons continuer de garder à l'esprit que l'action du Conseil de sécurité sur le sujet en discussion renforcera la confiance constante que les gouvernements et les populations confrontés au fléau des conflits et de l'instabilité placent dans le Conseil et dans sa disposition à les aider à rétablir une paix et une sécurité durables. Je saisis cette occasion pour réitérer l'engagement de l'Union africaine à continuer de collaborer avec le Conseil, les États Membres et tous les partenaires internationaux dans la poursuite et la réalisation de cet objectif commun.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Antonio de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Romano Prodi.

**M. Prodi** (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je suis très heureux d'être ici et je vous suis reconnaissant de m'avoir demandé de dire quelques mots alors que ce n'était pas prévu. Je le considère comme une grande marque de respect et de reconnaissance pour le travail accompli par le groupe d'experts Union africaine-ONU sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. D'entrée de jeu, je voudrais remercier tous les membres du groupe d'experts de leur action et des résultats qu'ils ont obtenus. Je suis profondément reconnaissant à chaque membre du groupe d'experts pour la qualité de sa contribution, et au personnel de l'ONU pour son travail intense.

M. Le Roy a déjà présenté les principaux résultats au Conseil, je ne vais donc pas les répéter. Je me contenterai de présenter un concept simple. Le maintien de la paix n'est que l'un des grands problèmes de l'Afrique, qui comprennent le développement, la santé et les infrastructures.

Notre groupe d'experts a établi, et c'est également mon intime conviction, que nous ne pouvons pas continuer de traiter avec l'Afrique de façon bilatérale. Si l'on envisage les aspects économiques, le maintien de la paix et tous les problèmes d'éducation et de santé, nous ne pouvons tout simplement pas continuer à recourir à cette approche par pays fondée sur les relations individuelles entre les pays riches et les pays africains. Si nous

études les aspects économiques, nous ne pouvons trouver aucune possibilité de développement à moins d'envisager les pays africains dans un contexte plus large, celui d'une union régionale ou continentale. Le commerce interafricain est insignifiant. Les infrastructures interafricaines sont absolument insuffisantes. Il est impératif d'améliorer la collaboration interafricaine pour le maintien de la paix sur le continent.

J'invite tous les membres du Conseil de sécurité, qui a une si grande responsabilité dans l'avenir du monde, à envisager le maintien de la paix africain dans ce contexte plus général des relations entre les autres continents et l'Afrique. Il est clair que ce processus, qui se limite strictement au maintien de la paix, exigera un renforcement des capacités à long terme, sur la base de l'appropriation et de la pleine responsabilité de l'Union africaine. Dans le cadre de ce processus, nous devons faire d'une approche multilatérale de nos relations avec l'Afrique notre priorité absolue. Ceci est le point de départ, et ce sont également les conclusions de notre groupe d'experts.

Je demande en particulier aux pays qui assument la responsabilité principale en matière d'économie mondiale, de développement et de maintien de la paix, d'étudier la nécessité d'apporter un appui à toute action importante de l'Union africaine (UA) et d'autres structures régionales afin de favoriser le développement africain. C'est la direction que nous devons prendre. Les propositions présentées par le groupe d'experts visent à renforcer les capacités de l'Union africaine et à lui permettre d'assumer la responsabilité d'assurer à l'avenir le maintien de la paix en Afrique.

Il ne fait aucun doute que les objections soulevées sont logiques et compréhensibles. Certains déclarent que l'organisation existante, l'Union africaine, ne dispose pas des capacités suffisantes pour faire face aux problèmes traités dans ce rapport. Je suis tout à fait d'accord mais nous devons à l'avenir donner à l'Union africaine la possibilité de se renforcer à moyen et à long terme. Personne n'a pensé durant l'établissement de ce rapport que tout était déjà prêt pour un déploiement intégral et efficace des opérations de maintien de la paix. Toutefois, si nous ne commençons pas dès maintenant nous n'atteindrons jamais notre objectif.

*(l'orateur poursuit en français)*

C'est la conclusion à laquelle notre groupe d'experts est parvenu. Je le répète, le Conseil examinera tous les aspects et propositions techniques, mais il faut envisager le rapport dans le cadre d'un projet de développement général de l'Afrique et donner à l'Afrique tous les moyens d'agir de manière collective et solidaire pour que les pays contribuent ensemble au développement du continent.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Ce sont là nos conclusions, notre contribution au débat d'aujourd'hui. Je le répète: entamons dès à présent ce processus de longue haleine et travaillons en collaboration étroite avec l'ensemble du système des Nations Unies afin de coordonner les efforts de tous les pays africains pour que l'Afrique puisse être considérée comme un continent uni au sein duquel la coopération entre tous les pays est indispensable pour construire un avenir meilleur.

**Le Président** *(parle en anglais)*: Je remercie M. Prodi de sa déclaration.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations.

**M. Çorman** (Turquie) *(parle en anglais)*: Je tiens tout d'abord à remercier le Président d'avoir convoqué cette réunion portant sur l'appui de l'Organisation des Nations Unies aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. Cette question figure à notre ordre du jour depuis un certain temps et la réunion d'aujourd'hui nous offre une très bonne occasion d'examiner les mesures prises jusqu'ici et de définir l'orientation à donner à notre action future.

À cet égard, je voudrais rendre tout particulièrement hommage au Secrétaire général pour son rôle déterminant sur cette question et pour les efforts dévoués qu'il a consacrés au renforcement accru du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Son dernier rapport (S/2009/470), en particulier, contient des évaluations et propositions utiles pour progresser dans ce domaine.

Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Alain Le Roy, d'avoir présenté ce rapport et axé notre débat sur les bonnes questions ainsi que la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> Susana Malcorra, d'être présente aujourd'hui au Conseil.

Je voudrais également remercier S. E. M. Romano Prodi pour son exposé d'aujourd'hui et, surtout, pour sa contribution importante à l'examen de

cette question. C'est en effet le rôle moteur qu'il a tenu l'année dernière à la tête du groupe d'experts Union africaine-ONU et les idées contenues dans son rapport (voir S/2008/813) qui ont ouvert la voie à l'action de l'Organisation des Nations Unies sur cette question importante.

Je tiens enfin et surtout à adresser nos remerciements à M. Tete Antonio, Observateur permanent par intérim de l'Union africaine, pour sa participation à la réunion d'aujourd'hui et pour l'exposé très complet qu'il vient de nous présenter. La question dont nous sommes saisis aujourd'hui a trait à un partenariat d'une importance cruciale pour les deux organisations et nous sommes heureux de voir l'Union africaine l'aborder avec le professionnalisme et l'engagement requis.

Ces derniers mois, des débats animés ont eu lieu à différentes occasions entre toutes les parties concernées sur des questions relatives au système de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons en effet réfléchi tous ensemble aux meilleurs moyens de réorganiser le dispositif de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies qui continue d'être un instrument indispensable au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Tous ces débats ont notamment mis l'accent sur la nécessité d'un renforcement du dialogue stratégique entre toutes les parties prenantes, en particulier entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales. Il a été souligné à maintes reprises que la demande accrue d'opérations de maintien de la paix dans le monde entier ne pourrait être satisfaite que si des partenariats nouveaux et stratégiques sont établis entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales.

Ce point a été également l'un des éléments fondamentaux du récent document élaboré par le Secrétariat sur la définition d'un nouvel horizon. Il s'agit d'un engagement de longue date que nous avons pris de manière collective au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, de l'alinéa 170 du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale) ainsi que de plusieurs autres résolutions et déclarations du Conseil de sécurité. Il ne fait après tout aucun doute que le rôle joué par les organisations régionales dans les domaines de la paix et de la sécurité est essentiel et complète l'action de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil de sécurité en particulier.

À cet égard, l'Union africaine est un acteur régional particulièrement important dont la contribution au règlement des conflits sur le continent africain est d'une importance considérable dans le cadre des efforts globaux pour maintenir la paix et la sécurité internationales. En effet, compte tenu du temps et de l'énergie que le Conseil consacre au règlement des différents conflits en Afrique, il est évident que l'Union africaine apporte une valeur ajoutée indispensable dans des domaines d'une importance cruciale.

C'est pourquoi, depuis l'adoption de la résolution 1809 (2008) en particulier, le Conseil œuvre sans relâche à l'établissement d'un partenariat plus efficace avec l'Union africaine, un partenariat qui renforce les capacités mutuelles de chaque organisation et regroupe les efforts en vue d'assurer la paix et la stabilité. Nous sommes partis du principe, toujours valable, que plus les opérations de maintien de la paix menées par l'Union africaine sont efficaces et dotées des moyens suffisants, plus la capacité de l'Organisation des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté internationale à maintenir la paix et la sécurité sera renforcée.

Dans ce contexte, le groupe d'experts Union africaine-ONU a présenté de nombreuses recommandations utiles qui ont été abordées pour la première fois dans la déclaration du Président adoptée en mars dernier sous la présidence libyenne (S/PRST/2009/3). Nous avons alors non seulement pris note de ces nouvelles idées mais appelé également à d'autres efforts conjoints en ce sens, axés sur des questions d'intérêt mutuel. Nous avons également demandé au Secrétariat de formuler, en coordination avec la Commission de l'Union africaine, une liste de recommandations sur les moyens d'aider l'Union africaine à renforcer davantage ses capacités militaires, techniques, logistiques, administratives et financières.

C'est précisément ce que fait le Secrétaire général dans son rapport. Il donne des éclaircissements sur ces recommandations et propose des moyens pratiques par lesquels l'Organisation des Nations Unies peut aider l'Union africaine à mettre en place et gérer ses opérations de maintien de la paix de manière plus efficace.

De notre point de vue, il y a trois domaines essentiels dans lesquels nous pouvons, et devons, progresser davantage afin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Il s'agit d'établir un



partenariat stratégique entre les deux organisations sur les plans politique et opérationnel, appuyer le renforcement des capacités institutionnelles de l'Union africaine et rendre plus visible, durable et souple le financement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU. Nous estimons qu'il est temps de les traduire dans les faits. Nous avons assez parlé, maintenant, il faut agir.

À cet égard, nous pensons, comme le Secrétaire général, qu'il est nécessaire d'établir un système de financement prévisible, durable et souple pour les opérations d'appui à la paix de l'Union africaine et de mettre au point une feuille de route concernant le renforcement des capacités assortie d'initiatives à court et long termes. Parallèlement, nous nous félicitons de l'idée de créer une équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine qui aura pour mission de revoir les questions opérationnelles et stratégiques immédiates et à long terme et de tirer tous les enseignements des missions conjointes en Somalie et au Darfour.

Comme je l'ai mentionné au début de mes remarques, la réunion d'aujourd'hui nous offre une précieuse occasion de souligner notre détermination à forger un partenariat stratégique avec l'Union africaine ainsi que de définir les modalités de notre action future. Notre discussion aujourd'hui revêt donc une importance encore plus pratique à la lumière de la déclaration faite le 15 octobre par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui a également recommandé d'accroître le partenariat stratégique sur les questions de maintien de la paix entre l'ONU et l'Union africaine. Le projet de déclaration présidentielle qui sera adopté à la fin de cette réunion constituera par conséquent la réponse du Conseil de sécurité à cet appel et témoignera de son intention de renforcer la coopération stratégique.

À notre avis, la force de chacune des deux organisations et la nature complémentaire de leurs missions et objectifs ne laissent aucun doute sur la valeur d'une relation stratégique accrue entre les deux organisations. C'est la raison pour laquelle nous appuyons le projet de déclaration présidentielle dont nous sommes saisis, qui souligne clairement ce point; nous tenons à remercier plus particulièrement la Mission de l'Ouganda, qui agit au nom de l'Union africaine, pour son rôle de chef de file dans la préparation de ce texte.

Investir dans la capacité de maintien de la paix de l'Afrique revient à investir dans la sécurité, la stabilité

et l'avenir de ce grand continent ainsi que ceux de toute la planète. Il s'agit d'un investissement solide qui portera certainement ses fruits au fur et à mesure que le continent africain développera pleinement ses propres capacités et réalisera son potentiel. Nous avons déjà beaucoup fait dans ce sens. Il nous faut maintenant renforcer l'élan et redoubler d'efforts pour atteindre nos objectifs communs.

La Turquie est prête et disposée à jouer son rôle dans ce sens. Les relations qui se développent rapidement entre la Turquie et les pays africains, comme l'atteste la déclaration de l'Union africaine qui cite la Turquie comme l'un de ses trois partenaires stratégiques, nous offre d'énormes possibilités. Et nous avons à cœur d'en tirer parti.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants à M. Le Roy d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (S/2009/470). Nous souhaitons de nouveau la bienvenue à M. Prodi au Conseil de sécurité.

La réunion d'aujourd'hui confirme une fois de plus l'importance particulière que le Conseil de sécurité accorde à l'Afrique, et notamment au règlement des conflits sur ce continent.

Il faut reconnaître que l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines ont été ces dernières années de plus en plus actives dans le règlement des problèmes du continent. Nous saluons et appuyons la détermination de l'Union africaine et de ses États membres à prendre la responsabilité de la prévention des conflits et des opérations de maintien de la paix en Afrique.

Les Casques bleus africains jouent un rôle essentiel dans les opérations en Somalie et au Darfour. Il ne fait pas de doute que les capacités et les ressources de maintien de la paix de l'Union africaine doivent être renforcées, notamment par l'appui de la communauté internationale. C'est bien l'objectif de la coopération de l'ONU avec l'Union africaine. À cet égard, nous devons avant tout mettre l'accent sur le renforcement des relations entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, entre le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine.

Outre les efforts dans le domaine du maintien de la paix, il est également nécessaire d'accorder l'intérêt

qu'il mérite au renforcement des capacités de l'Union africaine dans les domaines de la médiation, de la diplomatie préventive et de la consolidation de la paix.

Nous saluons la volonté du Secrétaire général de continuer à développer la coopération entre le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine, notamment en créant une équipe spéciale conjointe sur la paix et la sécurité, en réorganisant la présence actuelle du Secrétariat auprès du siège de l'Union africaine à Addis-Abeba et en menant les initiatives de renforcement des capacités institutionnelles exposées dans le rapport.

Nous avons pris bonne note de l'analyse que donne le Secrétaire général des possibilités dont dispose l'ONU de fournir un appui logistique et financier aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. L'expérience acquise à ce jour en la matière n'est pas très grande. Il n'y a eu qu'un seul cas d'effort de mise en œuvre de plans de soutien. Il serait prématuré à ce stade d'intégrer ces actions dans le cadre d'un processus régulier, d'autant que le Secrétaire général a souligné à juste titre que l'appui financé par le budget ordinaire de l'Organisation ne garantit pas nécessairement la durabilité ou la prévisibilité du déploiement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine.

Nous estimons, comme le Secrétaire général, que la responsabilité d'allouer des ressources suffisantes aux opérations de maintien de la paix incombe au premier chef aux États membres de cette organisation régionale. Nous nous félicitons de la décision de l'Union africaine d'augmenter ses contributions financières au Fonds pour la paix. Nous estimons que l'idée de créer un fonds d'affectation souple dans le cadre du Fonds pour la paix mérite qu'on s'y arrête. Nous pensons également que la contribution de l'ONU à un tel fonds devrait se limiter à des services consultatifs et d'experts.

La création d'une architecture collective de sécurité multidimensionnelle de l'Union africaine pour empêcher l'apparition de crises ou réagir rapidement en cas de crise demeure une priorité. L'entité internationale de maintien de la paix, à savoir la Force africaine en attente, à la création de laquelle la communauté internationale participe activement, est appelée à être un élément très important de ce cadre. Il est également nécessaire de continuer à s'employer activement à renforcer les bases institutionnelles et juridiques de la Force.

La Fédération de Russie participe activement à la mise au point et à l'application des programmes internationaux d'appui à l'Afrique, notamment au renforcement des capacités de maintien de la paix de l'Union africaine. Les établissements russes de formation spécialisée ont un programme de formation des cadres à l'intention du personnel africain de maintien de la paix. Des contingents russes sont actifs dans presque toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le continent. Une unité d'hélicoptères russe est déployée dans le cadre de la mission des Nations Unies au Soudan. Une autre unité a commencé à remplir ses fonctions dans le cadre de la mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad. Nous entendons poursuivre notre coopération multiforme avec les pays africains en vue de maintenir la paix et la stabilité dans la région.

Nous appuyons le projet de déclaration présidentielle dont nous sommes saisis.

**M. Araud** (France) : Je voudrais naturellement remercier M. Le Roy de la présentation qu'il vient de nous faire du rapport du Secrétaire général. Je voudrais également saluer la présence parmi nous du Président Prodi.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure par la présidence de l'Union européenne et je voudrais pour ma part souligner les points suivants.

Tout d'abord le diagnostic sur lequel se fonde notre discussion d'aujourd'hui est connu et partagé. La croissance des activités de maintien de la paix au cours des dernières années est un défi considérable puisque l'ONU doit aujourd'hui gérer le déploiement de huit fois plus de Casques bleus qu'il y a 10 ans. C'est pour faire en sorte qu'elle soit mieux à même de relever ce défi que la France a lancé au début de cette année avec le Royaume-Uni un exercice de réflexion et de modernisation sur le maintien de la paix dans le cadre des Nations Unies.

L'Afrique occupe une place singulière dans cette évolution. D'un côté elle est la première destination des soldats de la paix. De l'autre elle prend des responsabilités croissantes dans cet effort de maintien de la paix. Cet effort africain est d'abord réalisé dans le cadre des Nations Unies, puisque le tiers des Casques bleus est aujourd'hui fourni par des pays africains. Mais cet effort africain se déploie aussi dans le cadre de l'Union africaine, avec la mise en place progressive de l'architecture africaine de paix et de sécurité.

Cette montée en puissance des instruments africains de prévention et de gestion de crises est dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, et mérite donc le plein soutien de la communauté internationale. Elle mérite d'autant plus ce soutien que l'Union africaine, dans le domaine du maintien de la paix, est confrontée à des défis qui lui sont propres, et qui tiennent notamment au caractère encore récent de ses capacités institutionnelles.

La France, comme ses partenaires de l'Union européenne, entend prendre toute sa part dans le soutien au maintien de la paix par les organisations régionales et sous-régionales africaines. Ce soutien doit comporter deux volets : le renforcement des capacités, et le soutien aux opérations.

L'Union européenne s'est dotée d'un plan d'action pour le renforcement des capacités de l'Union africaine. Le programme européen de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (EURO RECAP), en particulier, vise à aider l'Union africaine à valider en 2010 la Force africaine en attente. La France contribue en outre au développement des capacités africaines par de nombreuses actions de formation orientées vers les capacités régionales, sous-régionales et nationales de maintien de la paix.

La France et ses partenaires de l'Union européenne soutiennent également les opérations menées par les organisations africaines. Ce soutien est connu. Ce que je voudrais souligner aujourd'hui, c'est que ce soutien prend des formes de plus en plus variées, ce que le cas de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) illustre de façon frappante puisque la France a contribué à la préparation et au déploiement du contingent burundais, l'opération navale Atalanta de l'Union européenne contribue à la sécurisation des approvisionnements de l'AMISOM, les pays européens sont parmi les principaux financeurs de l'AMISOM, et enfin, la France a également fourni un soutien sanitaire à l'opération lors de l'attentat de la mi-septembre.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, l'appui international au maintien de la paix en Afrique doit continuer et s'intensifier, et l'ONU a un rôle à jouer à cet égard. La France souscrit à l'avis du Secrétaire général selon lequel notre objectif doit être l'appropriation par l'Union africaine de ses instruments de maintien de la paix, dans le respect de la Charte des Nations Unies. Je pense en particulier à l'Article 24 sur la responsabilité principale du Conseil de sécurité pour

le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et au Chapitre VIII sur le rôle des organisations régionales.

Dans cet esprit, nous convenons de l'intérêt d'approfondir le partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'ONU. À cet égard, nous remercions le Secrétaire général pour son évaluation des différentes modalités possibles pour le financement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. Il est en effet nécessaire, au rythme du renforcement des capacités africaines, d'améliorer les modalités du financement des opérations.

Dans ce contexte, il faudra tirer les enseignements des « modules de soutien » mis en place au Darfour hier et en Somalie aujourd'hui. Ceux-ci sont par nature exceptionnels, à la fois pour des raisons financières – le contexte de crise et l'accroissement substantiel des besoins des Nations Unies – et pour des raisons de gouvernance – chaque organisation, l'ONU au premier chef, ayant la responsabilité première du financement de ses activités.

C'est la raison pour laquelle le recours au financement par l'ONU sur contribution obligatoire pose des problèmes juridiques, politiques et financiers qui nous paraissent sérieux. D'autres modalités efficaces et réalistes existent. Elles doivent être utilisées. L'Union européenne a joué un rôle pionnier, en mettant en place en 2004 la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, à laquelle elle a alloué depuis lors 740 millions d'euros. Nous accueillons avec beaucoup d'intérêt par ailleurs les réflexions du Secrétaire général sur la façon de mobiliser l'ensemble des donateurs potentiels à l'Union africaine et d'homogénéiser leurs procédures, notamment en aidant l'Union africaine à mettre en place un fonds fiduciaire.

Nous reconnaissons enfin l'intérêt de faire bénéficier l'Union africaine de l'expérience de l'ONU dans le domaine institutionnel, c'est-à-dire en ce qui concerne les capacités du siège de l'Union africaine à planifier, déployer, soutenir et gérer des opérations de maintien de la paix. Mais nous ne devons pas oublier naturellement les responsabilités propres des États africains pour le renforcement de leurs capacités en tant que contributeurs de troupes.

Cela me permet de conclure en soulignant que le renforcement des capacités africaines de maintien de la paix n'est pas seulement l'affaire de l'ONU, mais de l'Afrique et de l'ensemble des partenaires

internationaux de l'Afrique. La France en fait partie et restera engagée vers cet objectif.

**M. Liu Zhenmin** (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la délégation chinoise vous remercie d'avoir convoqué le débat de ce jour. Je voudrais saluer le rapport du Secrétaire général intitulé « Appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'Organisation des Nations Unies » (S/2009/470). Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général adjoint Le Roy, ainsi que M. Antonio et M. Prodi pour leurs exposés.

Aujourd'hui la paix et la stabilité s'améliorent progressivement sur le continent africain. Mais certains conflits régionaux continuent d'empêcher des progrès rapides en Afrique. Maintenir la paix et la stabilité en Afrique constitue un défi réel et pressant qui se pose à la communauté internationale. Sans la paix et la stabilité en Afrique, le continent ne connaîtra pas de développement durable. Sans la paix et la stabilité en Afrique, il n'y aura pas de paix et de prospérité durables dans le monde.

L'établissement d'une paix globale en Afrique ne saurait se faire sans les efforts conjoints de la communauté internationale. Ces dernières années, l'ONU a de plus en plus consacré son attention au règlement des problèmes de paix et de sécurité en Afrique et y a de plus en plus contribué. Soixante pour cent des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil portent sur l'Afrique et près de la moitié des opérations de maintien de la paix des Nations Unies autorisées par le Conseil sont en Afrique.

Nous constatons avec plaisir que ces dernières années, l'Union africaine a fait montre d'un sens élevé de responsabilité politique en matière de paix et de stabilité régionales et a activement entrepris des missions de bons offices et des opérations de maintien de la paix pour s'occuper des foyers de tension et des questions difficiles en Afrique. L'Union africaine joue un rôle de plus en plus important dans le maintien de la paix et de la stabilité en Afrique et dans le règlement des conflits sur le continent. Elle a aussi servi de lien pour améliorer l'efficacité des interventions de l'ONU dans les foyers de tension en Afrique. Toutefois, les problèmes relatifs aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine, les entraves à la levée de fonds et au renforcement des capacités sont de plus en plus saillants; à cet égard, l'Union africaine a besoin de l'appui et de l'aide de tous les acteurs internationaux, y compris l'ONU.

Nous appuyons la mise en place d'un partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine pour le maintien de la paix et de la stabilité en Afrique, et nous sommes également pour que l'ONU fournisse une aide pratique aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. L'assistance de l'ONU a joué un rôle important en aidant l'Union africaine à mieux répondre aux problèmes tels que ceux du Darfour (Soudan) et de la Somalie.

C'est une preuve concrète du rôle du Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans l'avenir, le Conseil devrait accroître son niveau de communication avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et l'aide à améliorer sa capacité collective de réaction aux défis qui se posent à l'Afrique. Le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine doivent aussi intensifier leur coopération. En ce qui concerne la recommandation contenue dans le rapport du Secrétaire général de créer un groupe de travail Union africaine-ONU, nous pensons qu'elle est en principe faisable. Des consultations supplémentaires des deux parties seront nécessaires pour examiner les modalités de mise en place de cette équipe.

Nous réitérons que l'Organisation des Nations Unies doit aider les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine à trouver des sources de financement plus fiables. Les opérations de l'Union africaine autorisées par l'Organisation des Nations Unies souffrent actuellement d'un manque de fonds, ce qui fait qu'il n'a pas été possible d'obtenir les effectifs militaires prescrits – même après des retards considérables –, que le financement accordé est de loin inférieur aux objectifs fixés et que les pays fournisseurs de contingents ont dû faire face à des difficultés dans l'exécution de leurs tâches.

Par suite de contraintes diverses, un système de financement prévisible, durable et souple n'a pas encore été mis en place, ce qui est très regrettable. Nous sommes d'avis que toutes les parties devraient étudier les cinq mécanismes de financement mentionnés dans le rapport du Secrétaire général et définir dès que possible des mécanismes justes, équilibrés et efficaces et veiller à leur pleine utilisation par toutes les parties, y compris le soutien de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes également en faveur de la consolidation des institutions chargées du renforcement des capacités des opérations de maintien de la paix. En

plus de l'insuffisance des fonds, l'absence de capacités institutionnelles adéquates dans la gestion et la planification stratégique constitue un autre défi important pour les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. Par la formation du personnel, la mise en commun des informations et l'échange de données d'expérience, l'Organisation des Nations Unies devrait également renforcer sa coopération avec l'Union africaine et accélérer la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Nous appuyons les efforts que fait l'Organisation des Nations Unies, grâce aux mesures à court terme, à moyen terme et à long terme mentionnées dans le rapport, pour aider l'Union africaine à s'attaquer, par exemple, à des problèmes de logistique et de ressources humaines. Entre-temps, l'Union africaine devrait aussi élaborer un plan global à long terme de renforcement des capacités.

À l'heure actuelle, le nouveau partenariat stratégique entre la Chine et l'Afrique se développe de manière durable, constante et rapide. La Chine n'a jamais cessé de prôner et de soutenir que l'Union africaine devrait jouer un rôle plus important dans le maintien de la paix et de la stabilité sur le continent. Ces dernières années, par des voies bilatérales et multilatérales, nous avons fourni, sous diverses formes, une assistance à un certain nombre d'opérations de maintien de la paix en Afrique. La quatrième Conférence ministérielle du Forum de coopération sino-africaine doit se tenir au début de novembre à Charm el-Cheikh en Égypte. Nous sommes convaincus que cette réunion permettra d'améliorer encore la coopération pragmatique entre la Chine et l'Afrique dans tous les domaines. À l'avenir, la Chine continuera d'aider l'Union africaine et les pays africains dans la mesure de ses moyens et de soutenir l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le renforcement de leur coopération globale.

Pour finir, je remercie l'Ouganda et les autres pays africains d'avoir établi la déclaration du Président relativement au point de l'ordre du jour à l'examen. La Chine est en faveur de l'adoption de ce projet de déclaration par le Conseil de sécurité, afin de démontrer à la communauté internationale la volonté politique du Conseil d'appuyer les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'Organisation des Nations Unies.

**M. Kafando** (Burkina Faso) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous remercier d'avoir organisé le présent débat aux fins d'examiner le rapport du

Secrétaire général (S/2009/470) sur l'évaluation des recommandations formulées par le groupe d'experts Union africaine-Nations Unies sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix autorisées par l'Organisation des Nations Unies et conduites par les organisations régionales, en particulier l'Union africaine. Je voudrais également remercier M. Alain Le Roy, ainsi que M. Tete Antonio, Observateur permanent par intérim de l'Union africaine auprès de l'ONU, et M. Romano Prodi, pour leurs importantes déclarations.

Après les consultations du Conseil de sécurité sur le rapport soumis par le groupe d'experts en décembre 2008 (S/2008/813), nous attendions avec le plus grand intérêt le rapport du Secrétaire général. Il est donc juste de lui traduire toute notre satisfaction pour nous avoir soumis ledit rapport.

Nous réitérons notre appréciation quant à la pertinence des recommandations du groupe d'experts, qui constituent une contribution importante aux efforts collectifs visant à renforcer la capacité de l'Union africaine à relever les défis auxquels est confronté le continent africain et à mobiliser un soutien plus important au sein de la communauté internationale, en vue notamment de rendre plus prévisible, durable et souple le financement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU.

Cela est d'autant plus important qu'en dépit de leur bonne volonté maintes fois exprimée, les organisations sous-régionales et régionales, en particulier l'Union africaine, éprouvent des difficultés objectives à soutenir des missions de maintien de la paix à long terme de plus en plus coûteuses, ou des situations de crise de plus en plus complexes. Le cas le plus patent et le plus actuel est celui de la Somalie, où, faute d'un appui financier conséquent pour soutenir l'engagement de l'Union africaine, le conflit ne fait que s'aggraver. Le diagnostic est par conséquent clair : absence de modalités de financement garanties et souples, capacités institutionnelles limitées. Reste donc à présent à trouver le meilleur moyen de faire face à ces difficultés, qui ne sont cependant pas insurmontables.

Puisque le rapport porte sur les missions autorisées par l'ONU, il nous semble que la solution première doit être recherchée dans l'instauration d'une coopération, mieux, d'un partenariat franc entre l'ONU et l'Union africaine, sur la base du Chapitre VIII de la Charte. La complexité des conflits et des menaces à la

paix exige une réponse collective, fondée sur une réelle volonté politique de l'Organisation, en particulier du Conseil de sécurité, à soutenir les efforts de l'Union africaine.

En réalité, il s'agit à présent de passer aux actes, après toutes les professions de foi qui ont été faites et tant d'engagements, y compris au sein même du Conseil de sécurité, qui aime à rappeler sa responsabilité principale de garant de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi nous voudrions, à la suite de l'évaluation faite par le Secrétaire général, rappeler l'importance des actions suivantes.

Premièrement, il est nécessaire de renforcer les relations d'ordre stratégique et de développer une vision stratégique commune entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, à travers des arrangements fiables entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité, ainsi qu'entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine, en vue d'une meilleure coordination et efficacité de leurs actions en matière de prévention et de gestion de conflits ainsi que sur les questions d'intérêt commun.

Il faut poursuivre et renforcer le partenariat entre les deux organisations aux fins de renforcement des ressources humaines de l'Union africaine. Nous soutenons à cet égard la mise en place d'une équipe spéciale conjointe Union africaine-Nations Unies sur la paix et la sécurité, et dont la mission est de revoir les questions stratégiques et opérationnelles immédiates et à long terme.

Pour ce qui est de rendre plus prévisible, plus durable et plus souple le financement des opérations de maintien de la paix, nous devons mettre en place des mécanismes de financement appropriés des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU, et ce, dans l'optique de la mise en place à terme d'une capacité permanente de maintien de la paix de l'Union africaine, ainsi que l'apport des moyens opérationnels aux missions de l'Union africaine.

L'Union africaine doit poursuivre ses efforts internes pour mettre en place ses propres capacités logistiques. Il nous faut rechercher les voies et moyens de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'Union africaine en matière de maintien de la paix, et de lui apporter tout le soutien nécessaire à la mise en place de l'architecture africaine

de paix et de sécurité, ainsi que la constitution d'une capacité permanente à même de donner des réponses urgentes aux conflits.

Tout en reconnaissant l'importance des activités de maintien de la paix, un accent particulier doit être également mis sur les actions de prévention et de médiation et exploiter, à cet égard, les avantages comparatifs des organisations régionales et sous-régionales. Nous encourageons l'ONU à poursuivre son appui au programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, et saluons à cet égard les activités engagées par nombre de départements de l'ONU auprès de l'Union africaine portant sur le renforcement des capacités en matière électorale, de médiation, de règlement des conflits, de planification et d'exécution des opérations de maintien de la paix. Les efforts devront se poursuivre, et nous attendons avec intérêt l'évaluation qui sera faite, en fin d'année, dudit programme décennal. Il y a aussi l'importance à accorder à une étroite coordination de l'ensemble des partenaires internationaux apportant un soutien au renforcement des capacités institutionnelles et logistiques de l'Union africaine.

S'agissant en particulier de la question du financement, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1809 (2008), reconnaît lui-même que l'absence de ressources prévisibles, durables et souples limite la capacité d'action de l'Union africaine. S'il est vrai que les contributions volontaires ont facilité le déploiement et l'exécution d'opérations de maintien de la paix de l'Union africaine, les enseignements tirés de la Mission de l'Union africaine au Soudan, ou de la Mission de l'Union africaine en Somalie, beaucoup l'ont rappelé ici, ont mis à nu les lacunes desdites contributions pour couvrir tous les besoins d'une vaste opération de maintien de la paix. Fort de ce constat et des difficultés qu'éprouve l'Union africaine à prendre financièrement et logistiquement en charge les opérations de maintien de la paix sur le continent, nous réitérons notre soutien aux recommandations du groupe d'experts Union africaine-ONU, ainsi qu'à l'évaluation faite par le Secrétaire général relative à la mise en recouvrement de contributions par l'ONU pour appuyer les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU.

En août dernier, on se rappelle, l'Union africaine décidait de consacrer désormais 12 % de son budget ordinaire au financement du Fonds africain pour la paix. Cette décision, dont il faut se féliciter, traduit la volonté et l'engagement politique du continent à

trouver des solutions à l'épineuse question de la prise en charge des opérations de maintien de la paix. En dépit de cette importante décision, il est bien évidemment clair qu'il demeure nécessaire que les partenaires et les donateurs continuent d'apporter leur soutien aux efforts de l'Union africaine.

Les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, et encore moins le Conseil de sécurité de l'ONU, ne peuvent se départir de leur responsabilité en matière de maintien de la paix, en vertu des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies. Face à la complexité des conflits et des mandats des opérations de maintien de la paix, ainsi qu'à la multiplication des sollicitations, elles doivent nécessairement conjuguer leurs efforts, définir et renforcer le cadre de leur partenariat et celui de leurs interventions.

Nous tenons à réitérer nos remerciements au Président du groupe d'experts de haut niveau, M. Romano Prodi, ainsi qu'aux membres de son équipe pour leur précieuse contribution, et saluons l'évaluation constructive que le Secrétaire général a faite de leurs recommandations.

Pour terminer, nous remercions la délégation ougandaise pour les efforts qu'elle a déployés en vue de l'adoption d'une déclaration présidentielle à l'issue de la présente réunion. Et, bien entendu, nous appuyons ce projet.

**M. Parham** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Le Roy, pour son exposé et je me réjouis que la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> Malcorra, se soit jointe à nous pour ce débat. Nous remercions également M. Antonio pour l'exposé qu'il a fait au nom de l'Union africaine et M. Prodi pour sa contribution et pour le travail réalisé sous sa direction par le groupe d'experts Union africaine-ONU.

La question de l'appui de l'ONU aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU est importante. Le Royaume-Uni se félicite de l'occasion qui lui est donnée d'en débattre au Conseil.

Le maintien de la paix joue un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces dernières années, nous avons constaté un accroissement tant de l'ampleur que de la complexité des problèmes. Le Royaume-Uni appuie les initiatives en cours en vue de l'élaboration d'une approche plus

efficace et stratégique du maintien de la paix. Compte tenu de la diversité des défis auxquels nous sommes confrontés non seulement en matière de maintien de la paix, mais également en matière de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de médiation, le rôle des organisations régionales et sous-régionales est de plus en plus important. Nous nous félicitons donc de la relation plus étroite entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, comme cela est indiqué dans la résolution 1809 (2008) du Conseil de sécurité.

Depuis l'adoption de cette résolution il y a environ 18 mois, on a étudié avec soin les différentes façons de renforcer cette relation. Il y a également eu des exemples concrets d'appui pratique de l'ONU à l'Union africaine, notamment pour ce qui est de la Mission de l'Union africaine en Somalie. Le rapport du groupe d'experts présidé par M. Prodi (S/2008/813), auquel le Conseil a consacré un débat en mars, représente une importante contribution au débat.

Le rapport du Secrétaire général (S/2009/470) est la dernière phase de ce processus. Il propose un certain nombre d'idées utiles sur la façon dont les deux organisations peuvent continuer de renforcer leur relation stratégique et opérationnelle. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, renforcer suffisamment les capacités institutionnelles dans les domaines clefs que sont la gestion, l'appui et la planification stratégique est un défi majeur pour l'Union africaine. Nous nous félicitons de ses suggestions tendant à ce que l'on aide l'Union africaine à renforcer ses capacités, en particulier la proposition tendant à ce que soit mise au point une feuille de route sur le renforcement des capacités. Cela devrait faire partie du plan stratégique global de l'Union africaine pour 2009-2012 afin de soutenir la maîtrise des projets par les Africains et faire en sorte qu'ils en soient responsables et qu'il y ait une synergie avec le développement général de l'Union africaine.

Renforcer les capacités de gestion de l'Union africaine, notamment dans le domaine de la gestion financière, est essentiel non seulement pour gérer les demandes faites aujourd'hui et demain en matière de maintien de la paix, mais également pour permettre de mettre en place un partenariat plus efficace entre l'Union africaine et les donateurs. Il faut également que les donateurs harmonisent les dispositions relatives à la communication de l'information.

Le Royaume-Uni appuie le renforcement des capacités de l'Union africaine en matière de maintien de la paix, aussi bien au niveau bilatéral que grâce aux partenaires internationaux. Cela comprend l'appui à la Force africaine en attente, aux centres régionaux de formation et aux bureaux politiques de l'Union africaine. Comme l'Ambassadeur Araud nous l'a déjà dit, l'Union européenne, en tant que principal partenaire financier de l'Union africaine, fournit un appui supplémentaire considérable – 300 millions d'euros ont été versés pour le renforcement des capacités de l'Union africaine à la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Le Royaume-Uni fournit plus de 45 millions d'euros de cette somme. Nous reconnaissons qu'il faut s'efforcer de renforcer l'obtention de ressources prévisibles, durables et souples à long terme pour le financement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU.

Le Secrétaire général met l'accent sur tout un ensemble d'options dans son rapport. Nous ne saurions exclure aucune de ces options à ce stade. La proposition de créer, dans le cadre du Fonds africain pour la paix qui existe déjà, un fonds d'affectation spéciale permanent qui puisse être utilisé avec souplesse pour financer les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine, pourrait fournir rapidement des fonds pour les opérations de l'Union africaine et pour ses besoins à long terme.

Nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général de créer une équipe spéciale conjointe sur la paix et la sécurité qui aura pour mission de revoir les questions stratégiques et opérationnelles immédiates et à long terme. Nous nous félicitons également des autres propositions tendant à ce que le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine aient des contacts encore plus réguliers. Nous attendons avec intérêt que le Conseil débattenne plus avant de ces questions.

Nous restons déterminés à contribuer au renforcement des capacités de l'Union africaine en matière de paix et de sécurité en Afrique.

**M. Dabbashi** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*): Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à M. Romano Prodi et à le remercier d'être parmi nous aujourd'hui. Nous tenons également à le remercier, ainsi que son groupe d'experts, pour les efforts louables qu'ils ont déployés pour préparer le rapport (S/2008/813) et rédiger les recommandations

qui y figurent. Ces efforts nous ont permis de nous réunir à plusieurs reprises, y compris aujourd'hui. Nous tenons aussi à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Le Roy, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2009/470) dont nous sommes saisis et des efforts qu'il a déployés, tout comme ses collègues du Secrétariat, pour préparer le rapport et l'analyse qui y figure.

Il y a plus de deux ans, le Conseil de sécurité a commencé à se pencher sérieusement sur la façon dont l'ONU et l'Union africaine (UA) pouvaient trouver une source de financement prévisible, garanti et durable pour les opérations de maintien de la paix de l'UA. L'ONU et l'UA ont créé un groupe d'experts commun, dirigé par M. Romano Prodi, ancien Premier Ministre de l'Italie, pour étudier cette question. Le 31 décembre 2008, après une étude détaillée et complète, le groupe d'experts a publié son rapport (voir S/2008/813), qui recommandait de prendre un certain nombre de mesures concrètes visant à transformer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) en une opération de maintien de la paix des Nations Unies, en utilisant pendant six mois le budget ordinaire de l'ONU.

Dans la déclaration du Président datée du 18 mars 2009 (S/PRDT/2009/3), le Conseil de sécurité, sous la présidence de la Libye, a demandé au Secrétaire général de présenter un rapport sur les moyens concrets de fournir un appui efficace à l'Union africaine, et d'y inclure une analyse détaillée des recommandations contenues dans le rapport du groupe d'experts Union africaine-ONU. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, dans son communiqué daté du 13 mars 2009, a déclaré que le rapport du groupe d'experts constituait une avancée importante dans les efforts visant à mettre l'UA mieux à même de relever les défis auxquels se heurte le continent africain dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il a aussi souligné qu'il fallait poursuivre les efforts afin de trouver une source de financement prévisible, garantie et flexible pour les opérations de maintien de la paix de l'UA. Dans le rapport dont nous sommes saisis (S/2009/470), le Secrétaire général affirme que la Commission de l'UA a insisté à maintes reprises sur cette nécessité au cours de ses consultations avec le Secrétariat.

Bien évidemment, on continue à s'efforcer d'aider l'Union africaine à renforcer ses propres capacités. Nous reconnaissons, certes, cet effort, mais il nécessite une évaluation continue. Le principal



problème – à savoir garantir des financements durables, souples et prévisibles pour les opérations de maintien de la paix en Afrique – reste insoluble. On ne peut pas le régler par des contributions volontaires, sauf si les États qui en ont la capacité s'engagent à verser des contributions spéciales au Fonds africain pour la paix pendant plusieurs années. Cependant, comme la chose est douteuse, nous restons convaincus qu'un financement par prélèvement sur le budget ordinaire de l'ONU est la meilleure option, du moins en ce qui concerne l'AMISOM. Nous pensons qu'il est capital d'en faire une mission des Nations Unies dès que possible pour le rétablissement de la paix et de la stabilité en Somalie et dans toute la région de la corne de l'Afrique.

Si d'aucuns diront que la délégation libyenne a des exigences extrêmes, la réalité est tout autre. Notre insistance sur les demandes et les besoins de l'Afrique se fonde sur ce qui suit.

Premièrement, il est essentiel de restaurer la paix et la sécurité en Somalie, afin de rétablir la paix dans la Corne de l'Afrique, de renforcer la crédibilité de l'ONU et de l'Union africaine et d'intensifier leur partenariat stratégique.

Deuxièmement, l'ONU dépense d'énormes sommes d'argent pour des opérations de maintien de la paix dans des régions où les menaces à la paix, à la sécurité et à la vie des civils sont moins graves qu'en Somalie. Par conséquent, la Somalie ne doit pas être traitée différemment.

Troisièmement, un certain nombre de pays qui sont opposés à ce que le budget ordinaire de l'ONU serve à financer les opérations en Somalie dépensent pourtant des millions de dollars chaque jour pour assurer une présence maritime au large des côtes somaliennes. Si ces ressources avaient été allouées au financement et au développement de l'AMISOM pour lui permettre de répondre aux critères de l'ONU et d'atteindre ses effectifs autorisés, le Gouvernement somalien aurait pu étendre son autorité dans tout le pays et le phénomène de la piraterie, qui nécessite cette présence maritime étrangère, aurait disparu.

Dans la limite de ses capacités, l'Union africaine tente de répondre aux besoins de ses opérations de maintien de la paix grâce à son Fonds pour la paix, auquel l'UA alloue 6 % de son budget ordinaire. Le 31 août 2009, l'UA a décidé de relever ce montant à 12 % au cours de la session spéciale qui s'est tenue à Tripoli, portant sur l'examen et le règlement des

conflits en Afrique, ainsi que sur la promotion de la paix durable. Nous espérons que la base des donateurs du Fonds s'élargira et que les États qui peuvent le faire contribueront généreusement au Fonds jusqu'à ce qu'un consensus intervienne au Conseil de sécurité sur la manière de trouver une source de financement prévisible et durable pour les opérations de maintien de la paix de l'UA leur permettant de satisfaire aux critères de l'ONU et d'atteindre leurs effectifs autorisés.

Nous apprécions les efforts déployés par l'ONU pour renforcer les capacités de l'UA. Nous apprécions également l'appui que l'ONU et les donateurs fournissent à l'AMISOM, et nous espérons que cet appui continuera de croître jusqu'à ce que celle-ci devienne une mission des Nations Unies.

Nous ne devons pas oublier que la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe en tout premier lieu au Conseil de sécurité. Les activités de l'Union africaine sont destinées à appuyer le rôle confié au Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VIII de la Charte. Par conséquent, promouvoir le partenariat et assumer sa responsabilité vis-à-vis des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine constituent des devoirs mandatés par la Charte, dont le Conseil doit s'acquitter sans hésitation.

**M. Urbina** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint, M. Alain Le Roy, de son exposé, ainsi que M. Antonio pour sa contribution de ce matin. Je salue la présence parmi nous de M. Prodi et je le remercie une fois de plus pour son travail à la tête du groupe d'experts Union africaine-ONU.

Le Costa Rica est convaincu de l'avènement d'une nouvelle ère de coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Il ne s'agit plus d'une aspiration, et encore moins d'une revendication. C'est une nécessité, compte tenu de la multiplicité et de la nature des crises qu'elles doivent affronter, en unissant le plus d'efforts possible. La coopération entre l'ONU et les organisations régionales a fait l'objet d'une plus grande attention de la part du Conseil de sécurité ces dernières années, en particulier la coopération avec l'Union africaine. Toutefois, le dialogue entre les deux organisations doit encore être renforcé. Le rapport Prodi (S/2008/813) et le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis aujourd'hui (S/2008/470) illustrent ce point. Le Costa

Rica comprend l'importance de la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et pense en outre que les questions centrales à cette coopération doivent aller nécessairement au-delà du financement des opérations de maintien de la paix.

Le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique souffre des déficiences que nous connaissons tous. L'hostilité qui règne entre certains des participants, parfois violente, parfois étouffée, se prolonge dans le temps et gaspille des ressources bien nécessaires à l'instauration de la paix. Ce n'en est pas moins l'occasion de faire montrer notre maturité et notre efficacité. Il y a en outre de nombreux autres domaines de collaboration possibles qui doivent être renforcés, notamment la prévention des conflits, l'alerte rapide et la médiation. Les exemples du Kenya et de Madagascar et la situation actuelle en Guinée illustrent à la fois ce qui est possible et ce à quoi il est nécessaire d'arriver pour renforcer la coopération. À ce stade du processus de rapprochement et de travail conjoint, la clef d'une association stratégique efficace semble se trouver dans des échanges plus réguliers, plus opportuns et plus approfondis entre les deux organisations.

Les contacts entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine au niveau officiel doivent être revus. Souvenons-nous que la réunion annuelle des deux Conseils n'a pas eu lieu cette année en raison de simples formalités. Le format de ces réunions ne semble pas le mieux adapté non plus. Du fait de la taille des deux structures, leurs réunions ne sont pas très fonctionnelles. Un travail de préparation plus important s'impose donc sur le fond, auquel doivent participer aussi les envoyés spéciaux, les médiateurs conjoints et d'autres hauts représentants qui travaillent directement sur les situations figurant à l'ordre du jour des deux organisations.

Au niveau du Secrétariat des Nations Unies et de la Commission de l'Union africaine, nous appuyons la recommandation faite par le Secrétaire général en vue de mettre sur pied un dispositif officiel de consultation sur les questions d'intérêt commun ainsi qu'une équipe aux niveaux des secrétaires généraux adjoints pour l'ONU et des commissaires pour l'Union africaine.

Depuis la création de cette Organisation, il a été reconnu, au Chapitre VIII de la Charte, que les organisations régionales jouaient un rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En raison de leurs atouts respectifs évidents, ces

organisations peuvent être mieux à même d'intervenir en période de crise, comme l'a fait à plusieurs reprises l'Union africaine, notamment dans les crises récentes en Somalie et au Darfour.

Toutefois, la contribution la plus importante des organisations régionales à la paix et à la sécurité internationales ne se limite pas à une réponse aux crises : elles peuvent également jouer le rôle de mécanismes de sécurité collective. Dans la déclaration présidentielle du 19 novembre 2008 (S/PRST/2008/43), le Conseil de sécurité a souligné la relation entre la sécurité collective, le désarmement et le développement des peuples. La vocation première des organisations régionales est d'offrir à leurs membres des garanties de sécurité réelles qui leur permettent de consacrer des ressources au développement plutôt que de les détourner vers la course aux armements.

Cette question est particulièrement pertinente en Afrique, où chaque centime dépensé dans les armes pourrait être mieux utilisé dans l'éducation, la santé ou d'autres activités de promotion du développement économique et social de ces peuples. L'Union africaine doit s'employer encore plus vigoureusement à promouvoir la sécurité collective sur le continent. Les situations auxquelles nous assistons entre le Tchad et le Soudan, Djibouti et l'Érythrée, et l'Éthiopie et l'Érythrée appellent l'Union africaine à déployer des efforts supplémentaires et à parvenir à une plus grande efficacité dans le maintien de la paix et de la sécurité. Ce sont également des occasions de renforcer son engagement en faveur du développement économique et social des pays africains.

Pour terminer, je remercie la délégation ougandaise d'avoir élaboré la déclaration présidentielle que nous adopterons à la fin de ce débat, et que mon pays appuie sans réserve.

**M<sup>me</sup> Rice** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Le Roy, de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui, la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> Malcorra, de sa présence ici aujourd'hui et M. Antonio des points de vue qu'il nous a apportés au nom de l'Union africaine. Nous remercions également M. Prodi pour sa participation à nos travaux aujourd'hui.

Je voudrais prendre un moment pour saluer les nombreux pays africains qui appuient les opérations de maintien de la paix en fournissant ressources, agents de

police et troupes. Ces contributions ont sauvé des vies dans tout le continent et aux quatre coins du monde. Nous sommes ici aujourd'hui pour promouvoir ce travail crucial en renforçant le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU. Nous saluons le travail accompli par M. Prodi, le groupe d'experts Union africaine-ONU et le Secrétaire général pour mettre au point et analyser attentivement les prochaines mesures possibles en vue de faire avancer ce partenariat important.

Les États-Unis appuient pleinement le renforcement des liens stratégiques entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en conjonction avec une coordination plus structurée entre le Secrétariat et la Commission de l'Union. Nous nous félicitons également de l'intention de l'Union d'élaborer une feuille de route globale, à long terme en matière de renforcement des capacités, en coopération avec l'ONU et des partenaires internationaux. Nous continuerons d'appuyer les efforts visant à renforcer les capacités du Secrétariat de l'Union en matière de planification et de gestion des opérations de maintien de la paix et pour en assurer la continuité. Et nous sommes déterminés à contribuer au renforcement des capacités de tous les pays africains de travailler à la paix grâce à la médiation, à la gestion des crises, à la reconstruction après les conflits et au développement des capacités de prévention des conflits des institutions et de la société civile.

Les États-Unis applaudissent aux contributions des pays africains à la paix et à la sécurité. Actuellement, plus de 70 % du personnel militaire des Nations Unies est déployé dans des missions en Afrique. Nous notons que les pays africains fournissent environ 43 % des forces des missions des Nations Unies sur le continent, et nous reconnaissons l'importance du déploiement consenti par l'Union africaine en Somalie avec des effectifs de plus de 5 100 membres ainsi que le travail crucial réalisé conjointement dans le cadre de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Comme le Président Obama l'a souligné au cours de sa réunion avec les principaux pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police le mois dernier, les États-Unis apportent leur contribution à l'amélioration des opérations de maintien de la paix sur tout le continent et partout sur la planète. Nous sommes en consultation plus étroite et plus fréquente que jamais avec les principaux pays fournisseurs de forces militaires et de police, ainsi qu'avec d'autres partenaires du maintien de la paix. Nous recherchons

des mandats qui soient assortis des capacités et des ressources suffisantes au sein des missions de maintien de la paix. Nous intensifions nos efforts pour servir de médiateurs dans les conflits et ranimer les processus de paix moribonds. Nous aidons l'ONU à mobiliser le matériel indispensable, y compris les unités médicales, de génie et de transport, et nous consacrons davantage d'attention aux activités de consolidation de la paix afin que les gouvernements puissent permettre un retrait responsable des soldats de la paix, une fois leur travail achevé.

Dans tout cela, nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'assurer un financement sûr et stable du maintien de la paix de l'Union africaine. Les États-Unis sont et demeureront un donateur bilatéral important aux opérations de maintien de la paix et aux actions de formation et d'équipement des forces. Nous appuyons le recours à un fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Nous avons également appuyé, à titre exceptionnel, l'utilisation des contributions obligatoires à l'appui de la Mission de l'Union africaine en Somalie. Toutefois, nous devons insister sur le fait que cette décision n'a été possible qu'au vu des circonstances exceptionnelles qui prévalent en Somalie, et que les États-Unis ne sont pas en mesure de s'engager plus largement en faveur de tels dispositifs pour de nouvelles opérations.

Pour témoigner clairement du sérieux de nos intentions, je voudrais évoquer quelques-uns des investissements que nous avons faits dans le maintien de la paix africain depuis notre dernier débat sur la question en mars.

Dans le cadre du programme African contingency operations and training assistance, les États-Unis ont formé plus de 28 bataillons originaires de 15 pays africains pour préparer plus de 23 000 agents du maintien de la paix à leur déploiement. Nous avons fourni beaucoup de matériel aux pays africains fournisseurs de contingents. Nous avons notamment fourni près de 20 millions de dollars de matériel aux bataillons burundais et ougandais de l'AMISOM et affecté 20 millions de dollars supplémentaires à l'achat de 72 véhicules blindés qui étaient nécessaires d'urgence. Le Gouvernement des États-Unis a également formé, équipé et transporté par avion plusieurs bataillons qui se rendaient au Darfour. Nous continuons d'appuyer la présence de conseillers pour la paix et la sécurité au sein de la structure de planification stratégique et de gestion de l'Union africaine aussi bien qu'au siège de la CEDEAO.

Ces contributions démontrent notre volonté de renforcer les capacités de l'Union africaine en matière de maintien de la paix, mais nous reconnaissons qu'il reste beaucoup à faire. L'étendue du défi est immense. Nous encourageons donc les autres donateurs à fournir bilatéralement un appui financier aux opérations de maintien de la paix africaines dans le cadre de fonds d'affectation multidonateurs ou d'autres mécanismes.

Nous avons pris bonne note de l'appel lancé par le Secrétaire général aux donateurs afin qu'ils coordonnent plus étroitement et harmonisent les dispositions administratives relatives à la communication de l'information et à la responsabilité.

Il est dans l'intérêt de tous les pays d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix africaines. Nous estimons que si les pays africains et la communauté internationale, et notamment l'ONU, déploient des efforts coordonnés, nous pouvons accomplir de réels progrès. L'attachement des États-Unis au renforcement des capacités des agents du maintien de la paix dans toute l'Afrique et dans le monde entier demeure inébranlable. Nous sommes heureux d'appuyer la déclaration du Président qui sera publiée aujourd'hui.

**M. Rugunda** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé cet important débat. Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, Alain Le Roy, de nous avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2009/470). Je salue la présence de la Secrétaire général adjointe, Susana Malcorra. Je voudrais également remercier le représentant de l'Union africaine, M. Tete Antonio, de sa déclaration. Je remercie enfin S. E. Romano Prodi des sages paroles qu'il a prononcées et des remarquables talents de chef de file qu'il a montrés, s'agissant de la nécessité d'établir une relation stratégique entre l'Union africaine et l'ONU.

Ce débat donne au Conseil et aux autres Membres de l'ONU une nouvelle occasion de se concentrer sur la paix et la sécurité en Afrique en général, et l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU en particulier.

Nous félicitons le groupe d'experts dirigé par M. Prodi de son rapport (S/2008/813), où figurent un certain nombre de recommandations essentielles sur la façon de continuer à renforcer la relation stratégique entre l'Union africaine et l'ONU. Ce rapport est une importante contribution aux efforts globaux visant à

rendre l'Union africaine plus apte à entreprendre des opérations de maintien de la paix.

Nous rappelons qu'après le débat sur le rapport Prodi [voir S/PV.6092 et 6092 (Resumption 1)], le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de lui remettre une évaluation des recommandations qui y figuraient. Nous sommes convaincus que le Secrétaire général a fait une évaluation raisonnable des recommandations du groupe, donnant ainsi au Conseil une base solide pour faire avancer le processus.

La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité. Toutefois, le maintien de la paix est en train de devenir une responsabilité partagée entre l'ONU, les organisations régionales et sous-régionales et la communauté internationale tout entière qui ont toutes un rôle crucial à jouer. L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) sont de bons exemples de la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine.

L'Union africaine a montré sa volonté d'œuvrer à la prévention et au règlement des conflits et à la médiation en Afrique. Elle travaille sur une architecture globale de paix et de sécurité, y compris une force africaine en attente et un système d'alerte rapide. L'Union africaine a également souligné que ses États membres devaient adhérer au constitutionnalisme, à la gouvernance démocratique et à l'état de droit.

L'Union africaine et ses organisations sous-régionales telles que la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) se sont dotées d'importantes capacités, comme l'a démontré leur réaction face aux situations de conflit apparues dans plusieurs pays. L'appropriation africaine s'est manifestée par l'apport de contingents, de logistique, de direction politique et de fonds, en fonction des capacités de ses États membres.

L'Ouganda se félicite des efforts en cours qui visent à renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Nous félicitons le Secrétaire général et son personnel, mais également le Président de la Commission de l'Union africaine, des efforts qu'ils ont entrepris pour renforcer les liens entre l'Union

africaine et l'ONU. Nous sommes convaincus que le fait de construire une relation plus stratégique et plus efficace nous sera mutuellement bénéfique dans le cadre des efforts collectifs que nous déployons pour parvenir à la paix, à la stabilité et au développement. Ma délégation voudrait mettre l'accent sur trois éléments fondamentaux qui nous paraissent essentiels au succès de ce partenariat stratégique.

Premièrement, lorsque l'Union africaine déploie des opérations de maintien de la paix, elle contribue au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle a les avantages de la proximité et de la capacité pour se mobiliser et réagir rapidement. Néanmoins, l'Union africaine manque souvent des ressources financières nécessaires à ces opérations. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1809 (2008), a reconnu qu'il fallait rendre plus prévisible, durable et souple le financement des organisations régionales lorsqu'elles entreprennent des missions de maintien de la paix sous mandat des Nations Unies.

L'Union africaine s'attendait à ce que, cette fois-ci, le Conseil de sécurité prenne un engagement ferme à cet égard. Le groupe d'experts Union africaine-ONU a fait une recommandation sans équivoque qui était d'envisager de recourir à des contributions mises en recouvrement pour des opérations spécifiques de maintien de la paix, au cas par cas et pour une période de six mois, afin de faciliter la transition vers une mission dirigée par l'ONU. Cette recommandation a également reçu l'aval du Secrétaire général dans son rapport.

Le groupe et le Secrétaire général ont également reconnu que les contributions volontaires sont non seulement imprévisibles mais également non durables. Ce fait est confirmé par l'exemple des contributions à l'AMISOM d'un montant supérieur à 230 millions de dollars, annoncées en avril 2009; à ce jour, seule une petite partie des annonces confirmées a effectivement été versée. Pourtant, les contingents de l'AMISOM sont sur le terrain en Somalie; ils prennent d'immenses risques et font parfois le sacrifice ultime, au nom de la région et de la communauté internationale. L'autorisation de plans de soutien à l'AMISOM était donc une contribution bienvenue et importante.

Après plusieurs mois de délibérations sur la question critique du financement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité, il ne suffit pas que le Conseil se contente d'étudier toutes les options. Il importe de

reconnaître que l'inefficacité d'une opération de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies dans n'importe quel endroit du monde nuit considérablement à la crédibilité de l'Organisation aux yeux de la population.

Deuxièmement, il est nécessaire de renforcer davantage les liens entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en matière de prévention des conflits, de médiation, de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Nous appelons également à un renforcement des échanges, de la coordination et des consultations sur une base régulière entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine sur des questions d'intérêt commun.

Troisièmement, la capacité institutionnelle de l'Union africaine doit être renforcée pour assurer l'efficacité de la planification, de la gestion et de la mise en œuvre des opérations de maintien de la paix. Nous encourageons la Commission de l'Union africaine à établir un cadre global de renforcement des capacités s'inscrivant sur le long terme, en consultation avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux.

Je tiens à réaffirmer que les opérations de maintien de la paix sont un instrument essentiel et indispensable dont l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales disposent pour maintenir la paix et la sécurité internationales. L'efficacité de cet outil sera davantage accrue par une coopération et une coordination plus étroites entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. L'Ouganda considère par conséquent que le présent débat fait partie d'un processus dans le cadre duquel des mesures et des décisions seront prises pour mieux appuyer et faciliter les opérations de maintien de la paix menées par l'Union africaine.

Il est temps que le Conseil agisse de façon résolue et s'attelle à trouver des moyens pratiques de fournir un appui efficace à l'Union africaine dans le cadre des opérations de maintien de la paix qu'elle entreprend sous mandat de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens une nouvelle fois à féliciter le groupe d'experts Union africaine-ONU et le Secrétaire général de leurs rapports et, pour terminer, je remercie toutes les délégations de leur contribution au projet de déclaration présidentielle issu de nos délibérations.

**M. Mayr-Harting** (Autriche) (*parle en anglais*) : Nous saluons les contributions importantes apportées

aujourd'hui à notre débat par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Alain Le Roy, l'Ambassadeur Tete Antonio et le Président Romano Prodi. Je tiens également à saluer la présence aujourd'hui parmi nous de la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, M<sup>me</sup> Malcorra.

Je m'associe aux précédents intervenants pour remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2009/470) sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'Organisation des Nations Unies. L'Autriche appuie pleinement la déclaration que va prononcer au cours de la séance le représentant de la Suède au nom de l'Union européenne.

Depuis quelques mois, le Conseil de sécurité examine des questions clefs du travail de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, en réponse à la demande croissante d'activités de maintien de la paix de plus en plus complexes et à la nouvelle démarche qui s'impose en conséquence pour mener à bien la mise en œuvre de ces activités. Le rapport du Secrétaire général, qui fait suite aux travaux du groupe d'experts Union africaine-ONU (voir S/2008/813), apporte une nouvelle contribution importante à notre débat sur cette question très pertinente. Il met à juste titre l'accent sur des domaines présentant un intérêt particulier dans le cadre d'une coopération étroite entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

Le partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales en matière de maintien de la paix revêt une importance considérable pour la paix et la sécurité internationales. À cet égard, coopération et coordination étroites entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, y compris les communautés économiques régionales, se sont avérées d'une importance cruciale pour le règlement et la prévention des conflits, l'alerte rapide et la médiation sur le continent africain. L'Autriche se félicite du rôle de plus en plus important joué par l'Union africaine en la matière.

Le renforcement des capacités institutionnelles de l'Union africaine pour les opérations de maintien de la paix est essentiel si l'on veut que l'Union africaine puisse tenir un rôle plus important dans le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. Le Secrétaire général a formulé plusieurs propositions sur la façon de traiter cette question, portant notamment sur l'élaboration par l'Union africaine d'un plan global et d'une feuille de route en vue du renforcement des

capacités, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires compétents. L'Autriche salue cette recommandation et estime qu'il faut en envisager la mise en œuvre à la lumière des efforts actuels de renforcement des capacités appuyés par l'Union européenne et d'autres acteurs internationaux dans le but de garantir à l'Afrique une maîtrise des activités et de permettre une coordination étroite entre toutes les activités et acteurs pertinents.

À cet égard, nous voudrions également saluer le rôle déterminant joué par la Commission de l'Union africaine dans le renforcement des capacités africaines et encourager les États membres de l'Union africaine à appuyer pleinement ces efforts. Nous espérons que des décisions importantes et courageuses seront prises prochainement.

Nous considérons que le partenariat entre l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne a été très utile à la gestion de la crise sur le continent africain. La facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, ainsi que la coordination et la coopération étroites qui existent entre les trois organisations dans un certain nombre de situations de maintien de la paix – comme cela a notamment été le cas pour la transition entre l'Opération militaire de l'Union européenne en République du Tchad et en République centrafricaine et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad – démontrent que ce partenariat triangulaire profite à tous.

Dans son rapport, le Secrétaire général présente également les moyens possibles d'appuyer les missions de maintien de la paix menées par l'Union africaine sous mandat de l'ONU. Comme je l'ai dit au cours d'un précédent débat sur cette question, l'Autriche est pleinement favorable à un rôle accru de l'Union africaine dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Nous estimons par conséquent que toutes, et je dis bien toutes, les options dont le Secrétaire général fait état dans son rapport et qui visent à appuyer les missions de maintien de la paix menées par l'Union africaine sous mandat de l'ONU doivent faire l'objet d'un examen sérieux et approfondi. J'ai écouté avec la plus grande attention ce que mon collègue, le Représentant permanent de l'Ouganda, vient de dire à ce sujet.

La question de la mise en place de systèmes de responsabilisation adéquats dans le cadre des différentes activités d'appui à l'Union africaine est également capitale. Nous convenons avec le Secrétaire

général que les donateurs et toutes les autres parties prenantes devraient harmoniser leurs normes respectives en matière d'établissement de rapports et de reddition de comptes afin d'alléger le fardeau imposé à l'Union africaine en raison des nombreuses contraintes existantes.

L'Autriche considère qu'il est très utile de mettre à profit les enseignements tirés pour la coopération future entre les organisations et que cela leur permettra de définir les mesures susceptibles de renforcer davantage cette coopération. Nous saluons l'idée consistant à établir de tels enseignements, un exercice qui, à notre avis, devrait être entrepris avec tous les partenaires concernés pour tirer parti de leurs avantages comparatifs et points de vue respectifs.

L'Autriche est convaincue qu'à l'avenir, des questions transversales d'importance telles que le respect du droit international et des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes et des enfants en période de conflit armé, et la protection des civils devraient faire partie intégrante de notre approche. Nous considérons également qu'il est essentiel de tenir compte du point de vue et des préoccupations des pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police.

Je tiens pour terminer à faire part du plein appui de ma délégation au projet de déclaration présidentielle que je remercie l'Ouganda d'avoir rédigé, à l'issue d'un processus de négociation bien mené.

**M. Viločić** (Croatie) (*parle en anglais*) : Je me permets tout d'abord de remercier le Secrétaire général adjoint, M. Alain Le Roy, de ses précieuses observations et la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> Susana Malcorra, de sa présence parmi nous aujourd'hui. Je tiens tout particulièrement à remercier M. Romano Prodi de sa contribution et de tous ses efforts et à saluer la contribution de M. Tete Antonio à nos travaux d'aujourd'hui.

La Croatie appuie pleinement la déclaration que va prononcer ultérieurement le représentant de la Suède au nom de l'Union européenne.

Nous avons lu avec grand intérêt le rapport du Secrétaire général (S/2009/470) sur les moyens pratiques de soutenir efficacement l'Union africaine lorsqu'elle mène des opérations de maintien de la paix autorisées par l'ONU, y compris l'évaluation détaillée qu'il fait des recommandations figurant dans le rapport établi par le groupe d'experts Union africaine-ONU

(S/2008/813), conformément à la résolution 1809 (2008).

Reconnaissant la responsabilité principale qui incombe au Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, la Croatie appuie la participation accrue des organisations régionales et sous-régionales à la prévention des conflits, au maintien de la paix et à la reconstruction d'après conflit, conforme au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Nous appuyons donc encore davantage le développement d'un partenariat stratégique efficace entre l'ONU et l'Union africaine (UA) en matière de maintien de la paix et de la sécurité, et de renforcement de la coordination et des mécanismes de consultation entre les deux organisations à tous les niveaux afin de tirer profit de leurs avantages respectifs, et en même temps éviter que leurs missions ne se contrarient pas. Je voudrais signaler que la troisième réunion entre le Conseil de sécurité et les membres de l'Union africaine à l'occasion de la visite du Conseil en Afrique en mai dernier constitue un pas dans cette direction. Nous nous félicitons à cet égard de la création d'une équipe spéciale qui a pour mission de revoir les questions stratégiques et opérationnelles immédiates et à long terme.

Les opérations de maintien de la paix entreprises jusqu'à présent par l'UA ont clairement démontré la valeur exceptionnelle d'une réaction rapide de la part des acteurs régionaux, ainsi que l'avantage à tirer d'une maîtrise locale et régionale de telles actions. Nous saluons par conséquent la décision de l'Union africaine de porter de 6 % à 12 % la part prélevée sur le budget ordinaire de l'Union africaine pour financer le Fonds pour la paix de l'Union africaine.

En outre, nous saluons tous les États africains qui ont jusque ici fourni des contingents et appuyé les opérations de maintien de la paix dans la région et au-delà. Nous rendons hommage à l'Ouganda et au Burundi, en particulier, pour leur extraordinaire participation et pour leurs sacrifices en Somalie. Le fait que quelques-unes des opérations sur le terrain aient été sérieusement entravées par le manque de moyens militaires, l'inadéquation des ressources et une faible capacité institutionnelle constituent certainement un motif de préoccupation.

La Croatie est également d'avis que le maintien de la paix n'est pas l'unique moyen de traiter chaque conflit, et que la paix et la stabilité en Afrique – ainsi

que dans de nombreuses autres régions troublées du monde – ne peuvent être instaurées par des moyens purement militaires. Nous encourageons vivement la coopération entre l'Union africaine et l'ONU sur un certain nombre d'initiatives visant à renforcer les capacités dans le cadre du Programme décennal ONU-Union africaine de renforcement des capacités dans des domaines tels que la prévention des conflits, l'alerte rapide, le règlement des conflits et la médiation. Nous sommes convaincus qu'une stratégie de développement des capacités axée sur l'avenir doit combiner les ressources de l'ONU et celles d'autres partenaires sur le terrain. Nous appuyons en outre fermement les efforts en cours pour renforcer l'architecture africaine de paix et de sécurité et pour rendre opérationnelle la Force africaine en attente, ce qui représenterait certainement une contribution sensible à la paix et à la sécurité en Afrique.

Nous appelons l'Union africaine à tout faire pour renforcer ses capacités de planification et d'exécution d'opérations de maintien de la paix et à établir une feuille de route sur le renforcement des capacités à long terme en coopération avec les partenaires internationaux. Parallèlement, nous sommes d'avis qu'il faut absolument améliorer la coordination entre les nombreuses initiatives financées par les donateurs et d'autres contributions destinées à la paix et à la sécurité – plus de 130 selon le rapport Prodi (S/2008/813). Cela soulagerait dans une certaine mesure le fardeau qui pèse sur les capacités administratives de l'UA sur le terrain, qui n'ont pu être pleinement développées et qui sont souvent paralysées par l'obligation de communication envers les donateurs et par les nombreux contrôles financiers. Nous saluons dans ce contexte les efforts de l'ONU visant à établir un cadre de gestion administrative et financière harmonisé, capable de consolider le financement fondé sur un nombre limité de programmes thématiques et une formule standard d'établissement de rapports afin de maintenir l'intérêt des donateurs actuels et d'attirer de nouveaux donateurs, notamment dans le secteur privé.

La Croatie est convaincue que la question du financement des opérations régionales de maintien de la paix est d'une importance primordiale pour renforcer la relation entre l'ONU et l'Union africaine. Nous sommes tous d'avis que la prévisibilité, la durabilité et la souplesse du financement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine sont d'une importance cruciale. Et nous attendons avec intérêt que se

poursuive l'examen de toutes les options énoncées dans le rapport du Secrétaire général, dans le respect des règles et des pratiques en vigueur à l'ONU.

Nous prenons note également avec grand intérêt de l'idée d'établir, dans le cadre du Fonds pour la paix de l'Union africaine et conformément aux principes de responsabilisation financière, un fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour accroître au maximum l'efficacité des contributions volontaires et obtenir la durabilité, la prévisibilité et la souplesse des ressources nécessaires.

Enfin, permettez-moi de réaffirmer notre appui total au principe de maîtrise africaine, facteur essentiel d'efficacité dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique mais aussi dans celui du développement socioéconomique. Dans ce contexte, de solides partenariats avec la communauté internationale ne devraient servir qu'à achever de cimenter et à reconfirmer cette maîtrise.

Pour conclure, j'exprime mon total appui au projet de déclaration du Président et je remercie la délégation ougandaise de l'avoir établi.

**M. Takasu** (Japon) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint, M. Le Roy, qui nous a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2009/470). Je me félicite également de la participation de S. E. M. Romano Prodi et du représentant de l'Union africaine (UA) et, bien évidemment, de la présence parmi nous de la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> Malcorra.

D'abord et avant tout, il ne saurait y avoir de paix et de sécurité dans le monde sans paix et sans sécurité en Afrique. Le Japon se félicite par conséquent de cette possibilité de discuter des moyens de renforcer encore davantage la coopération entre l'ONU et l'Union africaine.

Nous remercions de leurs rapports le groupe d'experts ONU-Union africaine de son rapport (S/2008/813) et le Secrétaire général, ces deux rapports constituant ensemble une base solide pour notre examen. J'aimerais souligner que pour réaliser la paix et la sécurité en Afrique, nous devons aborder la question de la paix et du développement de manière intégrée. Une paix durable ne peut être réalisée sans que soient assurées la sécurité, la subsistance et la dignité des personnes dans des situations de conflits. Les efforts en faveur de la paix et de la sécurité doivent s'accompagner de mesures appropriées en faveur du



développement. Dans cette conviction, le Japon continue d'appuyer les efforts des pays africains pour consolider la paix et atteindre la croissance économique grâce au processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui a été couronnée de succès.

Plus de 68 000 hommes et femmes en uniformes sont aujourd'hui en mission dans le cadre d'opérations de maintien de la paix dans toute l'Afrique et nous leur sommes profondément reconnaissants. Compte tenu de l'importance de ce chiffre, une coopération étroite entre l'ONU et l'Union africaine s'impose à chaque étape, depuis le relèvement du conflit jusqu'au maintien et à la consolidation de la paix. Les mandats des opérations de maintien de la paix comprennent de plus en plus des activités telles que le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que la promotion de la bonne gouvernance et de l'état de droit. Le large éventail des activités de consolidation de la paix qui vont au-delà des opérations de maintien de la paix pourraient être plus étroitement synchronisées avec les opérations. Des efforts efficaces de consolidation de la paix constituent également un facteur important dans la planification de stratégies de sortie pour les opérations de maintien de la paix.

J'aimerais maintenant passer aux questions du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine, du renforcement des capacités et du financement des opérations de l'UA. Premièrement, nous devons promouvoir davantage le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine à tous les niveaux – au niveau du Conseil et entre le Secrétariat et la Commission – parce que les deux organisations gagneraient à partager l'information, à se consulter et à coordonner leurs activités à chaque fois que des décisions affectant l'une ou l'autre doivent être prises. Une étroite coopération entre l'ONU et l'Union africaine est également essentielle lors de la phase de planification et de gestion des opérations de maintien de la paix. À cet égard, je voudrais engager vivement le Secrétariat à étudier et à rationaliser la présence des Nations Unies à Addis-Abeba et à la rendre plus rentable économiquement afin de renforcer le partenariat stratégique avec l'Union africaine.

Deuxièmement, pour ce qui de la maîtrise et du renforcement des capacités, l'Union africaine et les pays africains doivent être chaudement félicités pour leurs efforts visant à entreprendre des opérations de maintien de la paix. Mais une paix durable ne peut être réalisée par les Casques bleus à eux seuls. Le processus

politique et le processus de paix sont essentiels à la promotion et à la consolidation de la paix. Le processus politique le plus efficace ne peut venir que des initiatives des dirigeants africains eux-mêmes. Nous saluons donc les efforts politiques des pays africains dans le cadre de l'Union africaine et des organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, pour maîtriser parfaitement le règlement des conflits. Nous nous félicitons de la décision du Sommet de l'Union africaine de demander à la Commission de prendre des mesures préparatoires pour porter de 6 % à 12 % la part prélevée sur le budget ordinaire de l'Union africaine pour financer le Fonds pour la paix. Le Japon a aussi salué et appuyé le Conseil des sages de l'Union africaine, qui joue un rôle important de médiation et de règlement des conflits dans la région.

S'agissant du renforcement des capacités, il est essentiel d'appuyer le renforcement des capacités des pays africains fournisseurs de contingents. Le Japon s'est engagé à aider au renforcement des capacités de l'architecture africaine de paix et de sécurité à travers le Fonds africain pour la paix. Nous contribuons aussi au renforcement des capacités nationales et régionales, y compris l'aide aux centres de formation, aux opérations de maintien de la paix en Égypte, au Ghana, au Kenya, au Mali, en Afrique du Sud et ailleurs. Il importe aussi d'appuyer le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, puisqu'il sera évalué à la fin de l'année. J'espère que cette évaluation permettra d'améliorer la mise en œuvre future.

Troisièmement, en ce qui concerne les aspects financiers des opérations de maintien de la paix conduites par l'Union africaine, je voudrais, à ce stade, énoncer quatre idées générales. Tout d'abord, le lancement d'une opération de maintien de la paix requiert un personnel qualifié, de la formation, du matériel, des capacités de transport, de l'appui logistique et des ressources financières, et nous comprenons le désir de trouver des ressources financières stables à ces fins. Ensuite, les opérations de maintien de la paix autorisées par et conduites par l'Union africaine et ses organisations sous-régionales sont financées par le budget de l'Union et les contributions volontaires. Troisièmement, le problème porte sur les opérations de maintien de la paix organisées et conduites par l'Union africaine mais

autorisées également par le Conseil de sécurité. Ces opérations sont aussi financées par le budget de l'Union africaine et des contributions volontaires. Le Japon, pour sa part contribue activement aux opérations de l'Union africaine, et il a fourni 11 millions de dollars pour appuyer les activités de l'Union africaine au Soudan et 9 millions de dollars au Fonds d'affectation de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), ainsi que de l'appui à d'autres activités.

Il importe que tous les donateurs débloquent rapidement les fonds promis et surveillent et coordonnent leurs activités avec celles des autres donateurs. Cette pratique est semblable à celles que l'on observe dans d'autres parties du monde où des opérations de paix sont aussi autorisées par le Conseil de sécurité mais conduites par des entités qui ne font pas partie de l'ONU. Nous constatons que récemment l'on a eu recours à des contributions mises en recouvrement par l'ONU pour financer les dispositifs d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine – la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et l'AMISOM – s'agissant de la phase de démarrage ou d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies, comme dans le cas de la MUAS, ou comme faisant partie intégrante du passage à une opération de maintien de la paix des Nations Unies, comme dans le cas de l'AMISOM.

Pour que le budget de l'ONU soit utilisé, les règles et les procédures établies de l'ONU doivent être respectées. La Charte des Nations Unies dispose clairement que toutes les dépenses de l'ONU sont supportées par des contributions mises en recouvrement. C'est une règle fondamentale de l'Organisation, que l'on doit prendre en compte dans l'examen des options énoncées dans le rapport du Secrétaire général.

Enfin, la question de la paix et de la sécurité en Afrique comporte beaucoup de défis. Cependant, le Japon espère que les pays africains peuvent trouver la voie menant à un avenir meilleur, et nous sommes déterminés à continuer à contribuer à ce processus.

**M. Heller** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation exprime sa reconnaissance au Secrétaire général adjoint, M. Alain Le Roy, pour la présentation du rapport (S/2009/470) du Secrétaire général et le remercie pour les analyses et les recommandations contenues dans le rapport. Nous saluons aussi la présence de la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> Susana

Malcorra, et nous remercions M. Tete Antonio pour le message transmis au nom de la Mission d'observation permanente de l'Union africaine auprès de l'ONU. Nous déplorons aussi qu'aucun membre de la délégation de M. Prodi n'ait fait l'effort de rester dans la salle pour entendre le débat du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité, conformément à l'Article 52 du Chapitre VIII de la Charte, a constamment réaffirmé qu'il importe de renforcer la capacités de l'Union africaine en matière de maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, en coopération et en coordination avec l'ONU. Toutefois, il est évident que la communauté internationale doit œuvrer de concert à l'amélioration de la situation et des capacités de l'Union africaine, afin de créer un véritable pont de coopération et de communication internationales et régionales en vue d'optimiser l'action collective pour relever les défis qui se posent au continent africain, compte tenu de la prolifération des conflits inscrits à l'ordre du jour et du fait qu'ils constituent la majorité des questions inscrites à l'ordre du jour.

Ma délégation est convaincue que pour consolider et maintenir la paix en Afrique, il est nécessaire de mettre simultanément l'accent sur quatre principaux piliers qui sont profondément interconnectés. Premièrement, le règlement des conflits, c'est-à-dire l'établissement de la paix; deuxièmement, la promotion du développement économique et le renforcement des institutions; troisièmement, le respect des droits de l'homme; et quatrièmement, la prévention des conflits fondée sur l'examen et l'élimination de leur cause. Aucun de ces piliers ne peut remplacer les autres, et dans beaucoup de cas, le défi réside dans la grandeur de la tâche qui consiste à s'acquitter simultanément de ces quatre tâches gigantesques.

Nous saluons la détermination de l'ONU à progresser dans ces domaines et nous saluons aussi la volonté exprimée par l'Union africaine afin qu'avec l'appui des organisations sous-régionales, on déploie rapidement des missions de médiation et de maintien de la paix, en vue de prévenir l'intensification des conflits. Cependant, nous reconnaissons aussi que les difficultés matérielles et logistiques de l'Union africaine ont réduit la portée de ces objectifs.

Il est essentiel – et nous devons le reconnaître honnêtement – de promouvoir une plus grande cohérence au sein du Conseil de sécurité, pour aboutir à une plus grande coordination dans l'adoption de

décisions conjointes entre la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'ONU. À cet égard, nous appuyons la recommandation du Secrétaire général selon laquelle les relations entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU doivent être renforcées dans les domaines de la médiation et du maintien de la paix. À cet effet, nous saluons le fait que, dans le cadre de la visite du Conseil de sécurité en Afrique en mai 2009, les représentants des deux organes aient pris l'engagement de mener des consultations sur les voies et moyens de renforcer la coopération et le partenariat.

Il est évident qu'il reste beaucoup à faire en la matière. Ces relations conduiront certainement à une plus grande compréhension ainsi qu'à une démarche claire et complète, quant aux situations particulières telles que les crises en Somalie, en République démocratique du Congo et au Soudan. Si nous manquons de les concrétiser, nous courons le risque de ne pas obtenir une meilleure coordination et de nous arrêter au stade des bonnes intentions.

Nous saluons également les recommandations tendant à la mise en place d'un mécanisme structuré de consultation et de communication de l'information sur des questions d'intérêt mutuel aux deux organes, en vue d'examiner les questions stratégiques et opérationnelles actuelles ou à long terme. Ceci aidera aussi à la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine de 2006, en guise de cadre général pour l'appui de l'ONU à l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

En outre, ma délégation attend les propositions que le Secrétaire général fera à l'Assemblée générale sur la restructuration de l'appui de l'ONU à l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité sur le terrain, au moyen de mesures visant à réaliser de meilleures intégration et rationalisation de la présence du Secrétariat à Addis-Abeba.

Le Mexique est d'avis avec le groupe d'experts Union africaine-ONU, présidé par Romano Prodi, que le succès de toute opération de maintien de la paix requiert non seulement un mandat clair, mais aussi l'appui et les ressources nécessaires à l'accomplissement dudit mandat. Pour cette raison, nous comprenons pourquoi il importe de disposer, comme préalable prioritaire, de mécanismes de financement prévisible, durables et souples. À cet égard, nous saluons les efforts du Secrétaire général

visant à proposer des options possibles de financement des opérations de maintien de la paix conduites par l'Union africaine et appuyées par l'ONU pour une période de six mois, sur la base de cas concrets.

Il nous paraît pertinent d'analyser en profondeur les cinq mécanismes de financement proposés sur base de l'efficacité et de l'expérience de la Mission de l'Union africaine en Somalie, de la Mission de l'Union africaine au Soudan et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Il faudra également examiner le rapport que l'Union africaine va soumettre sur la détermination des priorités en matière de renforcement des capacités dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la gestion des opérations de maintien de la paix, qui servirait de cadre pour l'orientation des programmes d'assistance et des mécanismes de financement.

Nous nous félicitons également des progrès accomplis ces dernières années dans le renforcement du rôle de l'Union africaine et de ses organisations sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité ainsi que de la mise en œuvre de stratégies de prévention, de médiation, d'alerte rapide et de règlement des conflits. À cet égard, nous saluons les efforts des pays africains qui fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix dans la région et en dehors du continent.

Enfin, nous appuyons la déclaration du Président préparée par la délégation ougandaise et qui sera adoptée à l'issue du débat d'aujourd'hui. Nous convenons que le maintien de la paix fait partie d'un règlement politique mais ne le remplace pas. Des actions parallèles doivent être entreprises pour renforcer et soutenir les activités de diplomatie préventive, d'alerte rapide, de règlement des conflits et de médiation. Nous ne devons pas négliger ces domaines si nous voulons parvenir à la paix et à la sécurité en Afrique.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de mon pays.

Je remercie le Secrétaire général adjoint Alain Le Roy; M. Tete Antonio, Observateur permanent par intérim de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies; et M. Romano Prodi pour leur participation et leur contribution aux activités du Conseil à la réunion d'aujourd'hui. Je remercie aussi la Secrétaire générale adjointe M<sup>me</sup> Malcorra, de sa présence aujourd'hui. Je me réjouis également de la

participation des États membres de l'Union africaine à ce débat.

S'il est vrai que c'est au Conseil de sécurité qu'incombe au premier chef la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle de plus en plus important dans les opérations de maintien de la paix autorisées par l'Organisation des Nations Unies. Nulle part, ce rôle n'a jamais été aussi frappant qu'en Afrique. En conséquence, améliorer le partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine renforcera la capacité collective de la communauté internationale de régler les conflits en Afrique et améliorera la capacité de l'Afrique à résoudre les conflits locaux existants et à en prévenir d'autres dans l'avenir.

Nous soutenons pleinement la promotion du partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine du maintien de la paix, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, à la résolution 1809 (2008) du Conseil de sécurité et aux déclarations pertinentes du Président du Conseil de sécurité.

Depuis l'adoption de la résolution 1809 (2008) en avril 2008, des progrès considérables ont été faits dans la coopération et le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans ce domaine. Grâce aux atouts qui lui sont propres et aux expériences et enseignements précieux qu'elle a accumulés après avoir mené depuis des dizaines d'années des opérations de maintien de la paix en Afrique, l'Union africaine est en mesure de contribuer grandement au succès de toute opération conjointe de maintien de la paix autorisée par l'Organisation des Nations Unies sur le continent africain.

Trouver des moyens d'appuyer efficacement les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine permettra au Conseil de sécurité de donner une valeur ajoutée à sa mission de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il faudrait promouvoir un dialogue accru et des consultations étroites dans le cadre de leurs processus décisionnels respectifs entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, et particulièrement entre le Conseil de sécurité et la Commission de l'Union africaine. Cette coopération peut aller de l'analyse des conflits au développement de stratégies et à la planification opérationnelle des activités de maintien de la paix.

Nous notons avec satisfaction qu'un mécanisme de réunions conjointes annuelles entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a été mis en place et fonctionne depuis trois ans. Nous appuyons les efforts en cours pour promouvoir l'échange d'informations et la coopération entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine.

Étant donné ses ressources et ses capacités limitées, l'Union africaine a eu beaucoup de difficultés à mener les opérations de maintien de la paix autorisées par l'Organisation des Nations Unies. Un appui accru est nécessaire pour que le Programme de renforcement des capacités sur 10 ans des Nations Unies et de l'Union africaine puisse être mené à bien. Les efforts déployés par l'Union africaine, avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies, pour mettre en place à long terme la Force africaine en attente, devraient être également reconnus et encouragés.

En ce qui concerne les contributions financières, qui restent l'un des obstacles les plus épineux au succès des opérations conjointes de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, nous prenons bonne note des recommandations figurant dans le rapport du groupe d'experts Union africaine-ONU (S/2008/813) et de l'évaluation qui en a été faite par le Secrétaire général. Nous sommes d'avis que toutes les options méritent d'être examinées.

Nous appelons les pays donateurs qui sont en mesure de le faire à fournir les ressources financières et logistiques nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine présentes et futures autorisées par l'Organisation des Nations Unies. À ce propos, nous nous réjouissons de la décision de l'Union européenne de réserver des fonds pour l'Union africaine dans le cadre de sa facilité de soutien à la paix pour l'Afrique.

Enfin, nous souscrivons à l'observation faite par le Secrétaire général selon laquelle le maintien de la paix fait simplement partie d'un règlement politique et ne constitue pas une solution de rechange. Il faudrait accorder une attention suffisante à la diplomatie préventive, à l'alerte rapide, à la prévention des conflits et à la médiation. Les enseignements tirés du Kenya, du Darfour, de la Mauritanie, du Zimbabwe, du Madagascar et d'autres points chauds en Afrique ont démontré l'importance de l'alerte rapide et de la

médiation dans la prévention et le règlement des conflits locaux.

Outre la mobilisation de ressources pour les opérations de maintien de la paix, il faut donner la priorité à l'affectation des ressources suffisantes au développement socioéconomique afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits sur ce continent parce que c'est le seul moyen d'éviter que les conflits ne se reproduisent et de maintenir une paix et une stabilité durables là où elles ont été durement acquises.

Je remercie la délégation ougandaise d'avoir rédigé la déclaration du Président que nous allons adopter à l'issue de cette réunion.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité

Je donne la parole au représentant de la Suède.

**M. Lidén** (Suède) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie, l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Comme il est souligné dans le document officieux « Nouveaux horizons » publié récemment, la demande mondiale d'activités de maintien de la paix exige une nouvelle approche stratégique. Le développement de partenariats étroits et efficaces entre les acteurs clés devrait constituer l'élément central d'une telle approche. Nous souscrivons à l'évaluation faite par le Secrétaire général dans son rapport sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (S/2009/470) selon laquelle les partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales sont devenus essentiels pour les opérations de maintien de la paix modernes.

Le développement du partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, y compris les communautés économiques régionales, devrait se poursuivre. Il faudrait déployer des efforts pour accroître l'efficacité des relations entre le Conseil de sécurité et le Conseil pour la paix et la sécurité, ainsi qu'entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine. L'Union européenne prend note des mesures proposées par le Secrétaire général sur la façon de renforcer ce partenariat.

Dans le domaine du maintien de la paix, une dynamique triangulaire entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et l'Union européenne est en train de se mettre en place. L'appui fourni actuellement à la Somalie est un bon exemple. L'ONU et l'Union européenne contribuent toutes deux de manière significative à la Mission de l'Union africaine en Somalie. L'Union européenne a également mis en place une opération navale pour protéger les navires du Programme alimentaire mondial des pirates.

L'Union européenne continue d'appuyer le renforcement des capacités institutionnelles de l'Union africaine. Une feuille de route visant à rendre opérationnelle l'architecture africaine de paix et de sécurité est sur le point d'être définitivement mise au point par l'Union africaine, les communautés économiques régionales et l'Union européenne. L'ONU participe à ces efforts grâce à un programme de renforcement des capacités sur 10 ans.

Le Secrétaire général propose désormais un certain nombre de nouvelles initiatives. Une idée utile consiste à élaborer une feuille de route ambitieuse en ce qui concerne le renforcement des capacités. Il faut garantir la maîtrise du projet par les Africains et cette feuille de route devrait faire partie du plan stratégique d'ensemble de l'Union africaine. Les enseignements tirés, entre autres, de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique devraient être pris en compte lors de toute nouvelle initiative visant au renforcement des capacités.

Nous reconnaissons qu'il faut rendre plus visible, durable et souple le financement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU, tout en n'écartant aucune option actuellement à l'étude. Nous sommes déterminés à rechercher par quels moyens pragmatiques et efficaces les partenaires bilatéraux et les autres partenaires internationaux de l'Union africaine pourraient soutenir davantage l'établissement de l'architecture africaine de paix et de sécurité.

L'Union européenne reconnaît qu'il appartient au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale de décider des modalités du soutien apporté par l'ONU aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU au cas par cas. Toute proposition doit être accompagnée par des mécanismes de responsabilité appropriés. Dans le même temps, il faudrait aussi s'efforcer de renforcer les capacités sur le long terme.

L'Union européenne continue de travailler en étroite collaboration avec l'ONU et l'Union africaine en matière de maintien de la paix. L'ONU et l'Union européenne élaborent de plus en plus souvent des réponses stratégiques communes. Les membres de l'Union européenne prennent à leur charge environ 40 % des coûts des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La paix et la sécurité sont au cœur de la relation stratégique entre l'Union africaine et l'Union européenne. La facilité de soutien à la paix pour l'Afrique est devenue un outil important de financement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. Aujourd'hui, l'Union européenne prend à sa charge environ 40 % des coûts des opérations de maintien de la paix menées par l'Union africaine.

L'ONU et l'Union européenne ont toutes deux l'ambition d'appuyer l'Union africaine en général, et pas seulement dans le domaine du maintien de la paix. L'échange d'informations et la coordination de nos appuis respectifs devraient être renforcés pour garantir la cohérence de nos actions et créer de nouvelles synergies.

L'Union européenne est fermement déterminée à développer encore ses partenariats avec l'ONU et l'Union africaine et à appuyer des projets analogues entre l'ONU et l'Union africaine. Nous sommes résolus à continuer d'aider l'Union africaine à développer ses propres capacités pour instaurer la paix et la stabilité sur le continent. L'Union européenne souhaiterait également qu'un appui accru aux efforts de maintien de la paix de l'Union africaine soit consenti par des donateurs non traditionnels.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

**M<sup>me</sup> Viotti** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil sur cette importante question. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Alain Le Roy, de son exposé et je me félicite de la participation de M. Tete Antonio, Observateur permanent par intérim de l'Union africaine (UA), à cette réunion.

Je tiens également à saluer la présence parmi nous aujourd'hui de M. Romano Prodi. Le rapport du Secrétaire général sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (S/2009/470) utilise d'une manière efficace le rapport Prodi et la

vision qu'il propose d'un partenariat renforcé entre l'ONU et l'Union africaine. Je tiens également à renouveler l'appel lancé par M. Prodi en faveur d'une approche consistant à envisager l'Afrique dans une perspective régionale, à analyser le maintien de la paix en Afrique dans le cadre plus large de la promotion du développement social et économique et à renforcer la dimension multilatérale de nos efforts.

L'engagement permanent, profond et multiforme du Brésil envers l'Afrique trouve ses origines dans nos liens historiques, culturels et politiques importants avec ce continent. Nous cherchons à appuyer les efforts de l'Afrique visant à instaurer la paix, la sécurité et le développement par divers moyens, allant de la coopération militaire à l'assistance technique et au renforcement des capacités. Le Brésil contribue actuellement à cinq missions de maintien de la paix en Afrique et a participé à de nombreuses autres opérations par le passé. Nous cherchons également à contribuer à la consolidation de la paix, en particulier grâce à notre travail dans le cadre de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix.

Plus récemment, nous avons lancé des initiatives visant à élargir la portée de notre coopération bilatérale avec les pays africains dans ces domaines. En Guinée-Bissau par exemple, une mission militaire brésilienne qui concentrera ses efforts sur la formation a été établie et devrait être pleinement opérationnelle au début de l'année prochaine. Nous commençons à appliquer un programme de coopération militaire intense avec le Mozambique qui mettra l'accent plus particulièrement sur le renforcement des capacités en matière d'opérations de maintien de la paix. Ce programme prévoit la formation d'officiers et l'échange de données d'expérience, ce qui permettra, à terme, au Mozambique de créer son propre centre de formation au maintien de la paix. Nous consultons actuellement d'autres pays dans le but de définir les termes d'une coopération militaire bilatérale renforcée.

Le maintien de la paix est une responsabilité mondiale, mais également un atout mondial. L'ONU, qui reconnaît la capacité qu'a l'Union africaine d'apporter une contribution unique en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix sur le continent, doit s'efforcer de fournir tout le soutien nécessaire à ces projets. La coopération avec les organisations régionales au titre du Chapitre VIII de la Charte est avant tout une façon pour le Conseil de mieux s'acquitter de sa responsabilité première, qui est

d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le rapport du Secrétaire général sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine est un document riche en propositions très utiles. Je suis certain que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, le Conseil de sécurité et la Cinquième Commission l'examineront avec le soin qu'il mérite. Aujourd'hui, je voudrais faire quelques brèves remarques sur certaines des idées qui y sont présentées.

Ma délégation pense qu'il est en effet nécessaire de mettre en place un dialogue plus large et plus institutionnalisé entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ce dialogue doit être fondé sur la volonté d'écoute de sorte qu'un véritable échange de vues puisse avoir lieu dans le but de trouver les voies de coopération les plus appropriées entre les deux organisations.

Le Brésil pense également que le renforcement des liens entre le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine est très important. Nous nous félicitons des suggestions formulées dans le rapport à cet égard. Nous attendons avec intérêt de débattre à la Cinquième Commission de la proposition prochaine du Secrétaire général de restructurer la présence du Secrétariat à Addis-Abeba.

En ce qui concerne le financement des opérations de maintien de la paix menées par l'Union africaine sous mandat de l'ONU, ma délégation estime qu'il reste beaucoup à faire. Le renforcement des capacités de l'Union africaine dans les domaines du budget, de la comptabilité et de la gestion est sans aucun doute un aspect important de la question. Les donateurs devraient également s'efforcer d'harmoniser leurs exigences en matière de justification de l'emploi des fonds, et de rendre leurs mécanismes de financement plus souples, de plus longue durée et plus prévisibles.

La création d'un fonds d'affectation spéciale pour les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine est une idée qui mérite d'être examinée avec soin. À notre avis, un tel fonds pourrait avoir deux résultats fort utiles. Premièrement, il pourrait attirer un certain nombre de donateurs non traditionnels qui auraient du mal à participer à ces efforts au niveau bilatéral. Deuxièmement, de par sa nature même, il pourrait aider à trouver une solution au problème de la coordination de la coopération internationale, et, ainsi, à la rendre plus efficace.

Pour terminer, je tiens à mettre l'accent sur le fait que nous devons considérer le maintien de la paix et de la sécurité internationales en Afrique, et partout dans le monde, comme un processus qui n'est pas et ne peut pas être limité au maintien de la paix. La prévention des conflits, la consolidation de la paix après un conflit et un développement socioéconomique solide sont indispensables au maintien et à la consolidation de la stabilité politique. Le Conseil de sécurité, les institutions, les fonds et les programmes des Nations Unies, les gouvernements nationaux et le Secrétariat devraient redoubler d'efforts pour collaborer, dans le respect du principe de la prise en main par les pays, afin d'appuyer efficacement les efforts déployés sur l'ensemble du continent africain pour édifier des sociétés pacifiques et prospères. Le Brésil continuera de jouer le rôle qui lui incombe.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

**M. Sangqu** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, de nous permettre de participer aujourd'hui à cet important débat sur la paix et la sécurité en Afrique. Ma délégation s'associe aux autres orateurs pour saluer la présence de S. E. M. Romano Prodi à cet important débat. Nous saluons également la participation des Secrétaires généraux adjoints, M. Le Roy et M<sup>me</sup> Malcorra, et nous les remercions d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'Organisation des Nations Unies (S/2009/470). Nous souhaitons également remercier l'Observateur permanent de l'Union africaine (UA) de sa déclaration. Nos remerciements s'adressent aussi au Secrétaire général pour son rapport et son évaluation des recommandations importantes contenues dans le rapport du groupes d'experts Union africaine-ONU (S/2008/813), présidé par M. Prodi.

La Charte des Nations Unies, comme cela a été souligné lors du Sommet mondial de 2005, reconnaît l'importance de l'établissement de partenariats et une coopération prévisibles entre l'ONU et les organisations régionales, afin de faire face aux obstacles actuels et futurs à la paix et la sécurité. C'est ce qui ressort des dispositions du Chapitre VIII de la Charte.

Nos efforts tendant à l'établissement d'un partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union

africaine (UA) pour le maintien de la paix et de la sécurité sur notre continent reposent sur le fait que les organisations régionales possèdent un avantage comparatif pour faire face à ces défis au sein de leurs régions, comme l'a reconnu le Secrétaire général dans son rapport. Cet avantage comparatif permet de plus en plus à l'UA de réagir face à des conflits de manière préventive et rapide, en limitant l'escalade du conflit et les souffrances humaines dans les cas où les mécanismes de l'ONU mettent du temps à décider d'intervenir et à le faire, alors que la situation sur le terrain se détériore. Les avantages comparatifs d'une telle approche se voient de façon évidente dans les interventions récentes de l'Union africaine au Soudan et en Somalie, ainsi que dans ses efforts de médiation et ses opérations d'appui à la paix, prouvant ainsi clairement sa volonté politique et sa détérioration de relever les défis à la paix et à la sécurité.

L'Union africaine poursuit ses efforts afin de mettre en œuvre l'architecture africaine de paix et de sécurité pour assurer durablement la prévention des conflits. Comme indiqué dans la résolution 1809 (2008), nous sommes conscients que, malgré la volonté politique déclarée de régler les conflits, la disponibilité des ressources prévisibles reste le principal obstacle qui empêche l'Afrique d'honorer ses engagements et de contribuer au règlement de ses propres conflits. L'augmentation du nombre d'opérations de maintien de la paix ces dernières années et le rôle de plus en plus important que jouent les régions dans la prévention, le règlement et la gestion requièrent la poursuite du dialogue entre l'ONU et l'UA afin de relever ce défi.

Nous attendons du Conseil de sécurité, en reconnaissance des efforts consentis par l'Afrique, qu'il joue son rôle d'instance responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité, comme le prévoit la Charte. On ne saurait justifier l'inaction par des arguments bureaucratiques qui nous empêchent de faire ce qui est moralement et politiquement juste. Un engagement clair et un message sans équivoque de la part du Conseil dissipera le sentiment qu'ont beaucoup de pays africains confrontés à un conflit, que la communauté internationale est apathique et indifférente ou, même pire, place les considérations financières au-dessus de la vie humaine.

C'est dans ce contexte qu'il faut se féliciter de l'actuel rapport du Secrétaire général. Agissant à la demande du Conseil de sécurité, conformément à la déclaration du Président du 18 mars 2009

(S/PRST/2009/3), le Secrétaire général a rendu compte des moyens concrets de fournir un appui efficace à l'Union africaine lorsqu'elle entreprend des opérations de maintien de la paix. Le rapport livre des propositions utiles et une analyse détaillée des recommandations contenues dans le rapport du groupe d'experts Union africaine-ONU.

Dans son rapport, le Secrétaire général considère que le rôle de l'Union africaine et de ses organisations régionales dans l'appui qu'elles apportent au Conseil de sécurité au titre du Chapitre VIII de la Charte est un progrès dont il faut se féliciter et formule des recommandations importantes sur la manière dont l'ONU et la communauté internationale pourraient mieux garantir la viabilité et la prévisibilité des opérations de maintien de la paix de l'Afrique mandatées par l'ONU. Le rapport contient des lignes directrices et des recommandations claires concernant l'établissement d'une relation stratégique et structurée entre l'ONU et l'Union africaine, qui méritent d'être examinées attentivement et mises en œuvre immédiatement.

La recommandation proposée sur les mécanismes financiers mérite également une attention particulière et un examen approfondi. Alors qu'il faut se féliciter de ces avancées, qui pourraient servir de base à un appui et un engagement sans faille, l'autosatisfaction n'est pas de mise. Au contraire, en collaboration avec l'Union africaine, l'ONU doit continuer de chercher des moyens de garantir des sources de financement prévisibles, souples et durables pour les opérations de maintien de la paix engagées par l'Union africaine.

De l'avis de ma délégation, l'Assemblée générale pourrait aussi faire montre de sa volonté de renforcer les capacités et les moyens de l'Afrique d'assurer le maintien de la paix, en examinant les recommandations du Secrétaire général sur les options de financement, tout comme le Conseil le fait aujourd'hui.

Pour terminer, l'Afrique du Sud appuie la déclaration du Président qui doit être adoptée aujourd'hui par le Conseil de sécurité. Nous attendons impatiemment la création de l'équipe spéciale ONU-Union africaine et le rapport qu'elle présentera sur la mise en œuvre des recommandations du Secrétaire général.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.



**M. Jomaa** (Tunisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du groupe africain.

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et de la manière avisée dont vous conduisez les travaux du Conseil. Nous tenons à remercier M. Le Roy de son exposé aujourd'hui et à saluer la présence parmi nous de M. Romano Prodi.

Cela fait sept mois que le Conseil de sécurité a adopté la déclaration de son président sur le point de l'ordre du jour intitulé « Paix et sécurité en Afrique », le 18 mars 2009 (S/PRST/2009/3). Cette déclaration constituait une preuve supplémentaire que le Conseil reconnaît et sait combien il est important d'établir des relations stratégiques plus efficaces entre l'Union africaine et l'ONU. Le processus actuel de consultations et de coopération permanentes entre les principaux organes des deux organisations est fort louable et doit être encore davantage renforcé et amélioré.

Nous nous félicitons donc que le Conseil se réunisse aujourd'hui afin d'examiner le rapport du Secrétaire général intitulé « Appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'Organisation des Nations Unies » (S/2009/470), et nous espérons que ce débat contribuera à la réalisation de progrès tangibles dans ce domaine.

Tout en reconnaissant que la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité, nous sommes tout à fait conscients de l'importance croissante des accords régionaux dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans leurs régions respectives. L'Afrique est un parfait exemple de ce nouveau dynamisme qui apparaît au sein des accords régionaux.

L'Union africaine a mis en place une architecture de paix et de sécurité sur le continent et a démontré sa volonté inébranlable de relever les défis auxquels le continent doit faire face en matière de sécurité et de stabilité. Le Conseil de paix et de sécurité, les initiatives prises par le Groupe des Sages, les mesures prises lors de la création du Système d'alerte rapide à l'échelle du continent et les mesures destinées au lancement de la Force africaine en attente illustrent cette nouvelle dynamique.

Cependant, la ferme volonté politique de l'Afrique de surmonter les difficultés liées à la paix et à la sécurité sur le continent doit être stimulée par un renforcement substantiel des capacités et des ressources de l'Union africaine. Telle était en fait l'optique du rapport du groupe d'experts Union africaine-ONU chargé d'examiner les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine, présidé par M. Prodi (S/2008/813), et l'objectif principal du rapport du Secrétaire général. Il s'agissait, premièrement, de savoir comment établir des relations stratégiques entre l'ONU et l'Union africaine et quels mécanismes et processus devraient être mis en place pour renforcer le partenariat entre ces deux organisations; et deuxièmement, de déterminer les mécanismes les plus appropriés pour assurer un financement prévisible, durable et souple des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU.

Dans ce contexte, le Groupe africain aimerait faire part aux membres du Conseil de quelques observations sur ces questions. Nous insistons sur l'importance d'un partenariat plus développé et plus efficace entre l'ONU et les organisations régionales, notamment l'Union africaine.

Deuxièmement, nous soulignons l'importance du rapport du groupe d'experts Union africaine-Nations Unies, daté du 31 décembre 2008, sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine, qui représente une mesure qualitative et décisive en vue d'améliorer ce partenariat dans le domaine des opérations de maintien de la paix en Afrique.

Troisièmement, nous prenons note des recommandations figurant dans le rapport du 18 septembre 2009 du Secrétaire général. Ces recommandations, telles que soulignées à la deux cent sixième réunion du Conseil de paix et de sécurité qui s'est tenu le 15 octobre 2009 à Addis-Abeba, « jettent les bases d'un renforcement de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité ».

Quatrièmement, nous affirmons que l'Union africaine est disposée à poursuivre ses consultations et sa coopération étroite avec l'ONU pour assurer « un financement prévisible, pérenne et souple des opérations de maintien de la paix dirigées par l'Union africaine » (S/2009/470, par. 6).

Cinquièmement, nous notons avec satisfaction les recommandations concernant le renforcement des capacités des opérations de maintien de la paix.

Sixièmement, nous soulignons l'importance capitale de donner une suite efficace et continue à ces recommandations et des moyens de les mettre en œuvre.

Le Groupe africain estime qu'il est essentiel de maintenir la dynamique créée par les débats fructueux et l'examen systématique de ces questions, et de veiller à donner la suite appropriée et voulue aux recommandations convenues et aux mesures qui seront prises pour réaliser notre objectif final commun : le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde entier en rendant le maintien de la paix plus efficace et plus compatible avec les exigences de chaque région.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

**M. Onemola** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué le présent débat consacré à la paix et la sécurité en Afrique s'agissant de l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU. Le fait que ce débat se tienne quelques mois après un débat semblable sous la présidence libyenne (voir S/PV.6092) montre l'importance que le Conseil attache à cette question.

Le Nigéria félicite le Secrétaire général pour son rapport empreint de clairvoyance publié sous la cote S/2009/470, et remercie l'Ambassadeur Tete Antonio, Observateur permanent par intérim de l'Union africaine auprès de l'ONU, et M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour les exposés éclairants qu'ils ont présentés au Conseil. Nous saluons également la présence de M. Romano Prodi parmi nous à l'occasion de ce débat important.

La reconnaissance par les auteurs de la Charte des Nations Unies de ce que la paix et la stabilité sont les précurseurs du développement social et économique explique le rôle particulier confié au Conseil s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Nigéria appuie fermement le Conseil de sécurité dans sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, les organisations régionales sont une composante cruciale et intégrale d'une stratégie plus vaste de maintien et de

renforcement de la paix et de la sécurité dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte.

Ma délégation juge encourageante la coopération étroite qui se poursuit entre l'ONU et l'Union africaine en vue de renforcer leur partenariat dans le domaine de la paix et de la sécurité, et les initiatives entreprises en coopération par les deux organisations pour rétablir la paix et la sécurité dans des situations aussi difficiles que celles du Darfour et de la Somalie. Le Conseil devrait donc faire fond sur les enseignements tirés de ces efforts pour renforcer son action future menée en coopération.

Pour que l'Union africaine continue à assumer des responsabilités aussi efficacement que possible, il faut que son architecture de paix et de sécurité existante, composée du Conseil de paix et de sécurité, du Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, du Groupe des Sages, de la Force africaine en attente et du Fonds africain pour la paix, jouisse d'un appui vigoureux. L'Afrique a également besoin d'un financement durable, souple et prévisible pour les opérations de maintien de la paix, ainsi que d'un appui pour contribuer au développement des capacités de maintien de la paix et des mécanismes institutionnels sur le continent.

C'est pour ces raisons que le Nigéria a toujours été attaché à l'ONU, à l'Union africaine et à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour ce qui est du renforcement de la paix et de la sécurité, notamment aux niveaux régionaux. À cet égard, le Nigéria a joué un rôle dynamique dans les efforts régionaux visant à venir en complément de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité qui incombe au premier chef au Conseil de sécurité et conformément au Chapitre VIII de la Charte, relatif aux accords régionaux. En tant que principal préconisateur de la création du Groupe de surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO en 1990, le Nigéria a fourni le plus gros des troupes qui ont fait respecter l'Accord de paix de Cotonou pour le Libéria, mis fin à la guerre civile et au régime militaire, et remis au pouvoir les gouvernements démocratiquement élus au Libéria et en Sierra Leone.

En tant que membre fondateur actif du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Nigéria voudrait réaffirmer son soutien indéfectible aux recommandations du Secrétaire général sur le rapport du groupe d'experts (S/2008/813) ainsi qu'à l'analyse détaillée figurant dans son dernier rapport en date.

Nous n'ignorons pas que, aussi laborieux que soit ce processus, il ne permettra pas de relever tous les défis en matière de maintien de la paix qui se sont accumulés sur le continent africain au fil des ans. Il est toutefois encourageant de constater que, si les recommandations étaient réellement mises en œuvre par toutes les parties prenantes, elles jetteraient les bases d'un appui viable aux opérations de maintien de la paix de l'Union européenne autorisées par l'ONU.

Le recours à la mise en recouvrement de contributions par l'ONU pour appuyer les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU et la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs alimenté par des contributions volontaires, dont on a répété au fil des années qu'il serait la panacée pour régler les problèmes de maintien de la paix qui persistent en Afrique, seraient extrêmement utiles. De même, il importe de créer un fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités, de développer les capacités logistiques de l'Union africaine et de mettre sur pied une équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine pour examiner la mise en œuvre des propositions du groupe d'experts.

Tout en réaffirmant la décision des dirigeants mondiaux, telle qu'exprimée dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale), selon laquelle le développement des capacités de maintien de la paix africaines devraient être l'objectif principal de la prochaine décennie, le Nigéria espère que le débat d'aujourd'hui aidera le Conseil à forger un nouveau consensus et un appui en faveur des propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général. Une fois de plus, nous exhortons le Conseil à adopter une déclaration présidentielle approuvant les cinq mécanismes de financement qui ont été proposés pour financer les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine afin de renforcer les capacités dont dispose l'Union africaine pour répondre aux défis croissants en matière de maintien de la paix et de sécurité dans notre région. Nous attendons avec intérêt la naissance d'une alliance vigoureuse et plus stratégique entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité, et entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Antonio pour qu'il réponde aux observations qui ont été faites et aux questions qui ont été posées.

**M. Antonio** : Je vous remercie, Monsieur le Président. Il n'y a heureusement pas eu de questions pour l'Union africaine, mais je pensais que je ne pouvais pas me lever d'ici sans remercier tous les membres du Conseil de sécurité et toutes les délégations qui ont pris la parole pour témoigner une fois encore de leur solidarité avec l'Afrique à travers l'appui à l'Union africaine. Nous avons pris bonne note de toutes les propositions concrètes qui ont été formulées, et je voudrais réaffirmer la volonté de l'Union africaine d'assumer sa part de responsabilités.

À cette heure tardive du débat, je voudrais surtout insister sur ce qu'a dit M. Prodi au début de la séance et que certaines délégations ont repris. La question des opérations de maintien de la paix n'est, comme il l'a dit, qu'une partie du problème. Il est donc nécessaire d'avoir une approche globale. Nous avons, dans beaucoup de forums, analysé les causes profondes des conflits en Afrique, et nous sommes parvenus à cette conclusion. Il nous faut donc avoir cela à l'esprit.

On a également beaucoup parlé de la nécessité d'un plan de renforcement des capacités de l'Union africaine. Je voudrais ici dire que cela fait partie des préoccupations de l'Union africaine. Comme le Conseil le sait, le plan stratégique de l'Union africaine comprend quatre piliers principaux : paix et sécurité, paix et développement, valeurs partagées, et renforcement des capacités de la Commission de l'Union africaine. Le renforcement des capacités fait donc déjà partie des préoccupations de l'Union africaine. Tout ce dont a besoin l'Union africaine est, par conséquent, dans le cadre de sa coopération avec tous ses partenaires, et en particulier avec l'ONU, le renforcement de ses capacités.

C'est dire que l'Union africaine est une fois encore prête à travailler avec tous ses partenaires, en particulier avec l'ONU, pour aller de l'avant dans cette réflexion que nous avons entamée aujourd'hui, dans cette réflexion qui, en fait, ne fait que renforcer la nécessité d'une approche multilatérale quand nous examinons les questions qui concernent l'Afrique.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Antonio de ses éclaircissements et j'invite M. Le Roy à répondre aux observations qui ont été faites.

**M. Le Roy** : Je voudrais également dire quelques mots pour remercier l'ensemble des délégations de leur soutien au rapport du Secrétaire général (S/2009/470), qui lui-même vient en soutien des opérations de

maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU. Je ne vais pas répéter ce qu'il a dit, mais je crois qu'il est très important que M. Prodi ait replacé la question dans son contexte.

Pour notre part, nous restons fermement déterminés à continuer à travailler avec l'Union africaine, et en particulier sa Commission, à présenter des informations mises à jour au Conseil de sécurité d'ici le mois d'avril et d'ici là, à mettre en place l'équipe spéciale conjointe Nations Unies – Commission de l'Union africaine. D'autre part, nous nous engageons à restructurer notre présence à Addis-Abeba pour être plus cohérents et plus rentables, comme l'a également demandé le représentant du Japon.

Enfin, en ce qui concerne le dernier point de notre engagement, j'ai été invité à participer dans trois jours à la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui sera un sommet au niveau des chefs d'État. Évidemment, je me rendrai moi-même dans trois jours à Abuja, essentiellement pour parler, il me semble, du Soudan et du rapport Mbeki. Voici donc un autre exemple de la coopération renforcée, constante et quotidienne entre la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'ONU.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Le Roy de ses éclaircissements.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rappelle ses résolutions et déclarations présidentielles soulignant qu'il importe que des partenariats effectifs soient mis en place entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, conformément à la Charte des Nations Unies et les textes constitutifs des organisations régionales concernées.

Le Conseil rappelle qu'il a, en vertu de la Charte des Nations Unies, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et qu'une coopération avec les organisations régionales et sous-régionales portant sur les questions touchant le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conforme aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des

Nations Unies, est de nature à améliorer la sécurité collective.

Le Conseil se félicite que l'Union africaine poursuive ses efforts importants et qu'elle joue, avec ses organisations sous-régionales, un rôle plus actif visant à prévenir et régler par la médiation les conflits sur le continent africain, conformément à ses résolutions et décisions.

Le Conseil réaffirme sa résolution 1809 (2008), dans laquelle il a affirmé qu'il fallait rendre plus prévisible, durable et souple l'appui financier offert aux organisations régionales qui entreprennent des missions de maintien de la paix avec l'autorisation de l'ONU.

Le Conseil réaffirme qu'il incombe aux organisations régionales de mobiliser les ressources humaines, financières, logistiques et autres dont elles ont besoin, notamment en levant des contributions auprès de leurs membres et en s'assurant l'appui de donateurs. Il se félicite de l'appui fourni par ces derniers à l'architecture africaine de paix et de sécurité par le biais de mécanismes spécifiques comme la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique.

Le Conseil rappelle la déclaration présidentielle parue sous la cote S/PRST/2009/3, dans laquelle il a prié le Secrétaire général de lui soumettre un rapport sur les moyens pratiques de soutenir efficacement l'Union africaine lorsqu'elle mène des opérations de maintien de la paix autorisées par l'ONU, assorti d'une évaluation détaillée des recommandations figurant dans le rapport du groupe d'experts Union africaine-ONU (A/63/666-S/2008/813), en particulier les recommandations se rapportant au financement, ainsi que celles concernant la création d'une équipe mixte Union africaine-ONU. Le Conseil note que le rapport susmentionné contribue de façon non négligeable aux efforts d'ensemble visant à renforcer les moyens dont dispose l'Union africaine pour mener des opérations de maintien de la paix.

Il prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'Organisation des Nations Unies (A/64/359-S/2009/470).

Le Conseil réaffirme qu'il importe qu'une relation stratégique plus productive s'établisse entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi qu'entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine. À cet égard, il préconise que l'ONU et l'Union africaine aient des échanges plus réguliers, coordonnent mieux leurs activités et se consultent davantage sur les questions qui intéressent les deux organisations. Le Conseil prend note des efforts poursuivis par le Secrétariat et la Commission à ce sujet.

Le Conseil souligne qu'il importe que le Programme décennal ONU-Union africaine de renforcement des capacités de l'Union africaine de 2006, principalement axé sur la paix et la sécurité, soit rapidement mis en œuvre en étroite consultation avec les autres partenaires internationaux, et en particulier que la Force africaine en attente de l'Union africaine et le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent deviennent opérationnels. Il appuie les efforts déployés pour renforcer l'architecture africaine de paix et de sécurité et demande une nouvelle fois que les membres de la communauté internationale, en particulier les donateurs, s'acquittent des engagements énoncés dans le document issu du Sommet mondial de 2005.

Le Conseil considère qu'en déployant des opérations de maintien de la paix autorisées par lui, l'Union africaine contribue au maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Le Conseil note l'évaluation des options relatives au financement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par lui, décrites dans le rapport du Secrétaire général et exprime l'intention de maintenir toutes ces options à l'examen.

Le Conseil note que l'Union africaine devrait renforcer ses capacités institutionnelles pour pouvoir préparer, gérer et déployer efficacement des opérations de maintien de la paix. À cet égard, il demande à l'Union africaine, dans le contexte de l'établissement de son Plan stratégique pour 2009-2012, d'élaborer un plan détaillé de renforcement des capacités portant sur le long terme, en consultation avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux.

Le Conseil souligne qu'il faudrait que l'ONU et l'Union africaine étudient les enseignements tirés des dispositifs établis pour apporter un appui initial et un appui renforcé à la Mission de l'Union africaine au Soudan, du dispositif de soutien logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie et de la collaboration dans le cadre de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, en étroite collaboration avec d'autres partenaires internationaux.

Le Conseil se félicite de l'intention du Secrétariat de l'ONU et de la Commission de l'Union africaine de mettre en place une équipe spéciale conjointe sur la paix et la sécurité afin d'examiner les questions stratégiques et opérationnelles à très court terme et à long terme.

Le Conseil prie le Secrétaire général de lui faire un rapport actualisé d'ici au 26 avril 2010 et de lui présenter un rapport d'étape le 26 octobre 2010 au plus tard. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2009/26.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 13 h 30.*